



Colloque national

**LES DÉFIS DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
POUR TOUS, DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ**



À l'invitation de

Mme Marie-Christine Blandin,
Présidente de la Commission de la Culture, de l'Éducation
et de la Communication du Sénat

et du collectif « Pour l'éducation, par l'art »
en partenariat avec
l'Observatoire des politiques culturelles

Lundi 23 juin 2014 de 8h45 à 18h00

Palais du Luxembourg - Salle Clemenceau
15 rue de Vaugirard, Paris 6ème

Sommaire

I. Présentation.....	3
II. Programme du colloque.....	5
III. Présentation des intervenants.....	7
IV. Dossier documentaire sur l'éducation artistique et culturelle.....	17
- Textes officiels.....	17
- Sélection de textes et d'articles sur l'éducation artistique et culturelle.....	21
V. Le Collectif « Pour l'éducation, par l'art » en bref.....	46
VI. L'Observatoire des politiques culturelles en bref.....	48
V. Bibliographie sur l'éducation artistique et culturelle.....	50
VI. Informations pratiques.....	57
- Recommandations pour l'accès au Sénat.....	57
- Plan d'accès au Palais du Luxembourg et à la salle Clemenceau.....	58
- Restaurants et brasseries à proximité du Luxembourg.....	59

Présentation

L'éducation artistique et culturelle ne contribue pas seulement à réduire les inégalités d'accès à la culture. Elle favorise aussi l'ouverture de l'école sur le monde et la rénovation de ses méthodes pédagogiques, avec des résultats manifestes sur la réussite des élèves. C'est pourquoi son essor a été érigé au rang de priorité nationale par le président de la République et le gouvernement. Après une phase de concertation, la loi du 8 juillet 2013 « pour la refondation de l'école de la République » en a consacré les principes, qui reposent sur la connaissance des arts, la rencontre avec les œuvres, leurs auteurs et leurs interprètes, et sur une pratique créative des diverses disciplines dans l'ensemble des cycles d'enseignement.

La mise en œuvre de ces principes soulève bien des problèmes auxquels sont aujourd'hui confrontés les pouvoirs publics, mais aussi les artistes et les enseignants désireux de s'impliquer sur ce grand chantier. La réforme des rythmes scolaires dans le premier degré a suscité des espoirs, mais aussi des controverses. L'articulation entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires n'est pas encore assurée. La mise en place des parcours d'éducation artistique et culturelle, dans tous les cycles de l'enseignement comme à travers les différents champs du patrimoine et de la création, requiert des repères aussi bien que des crédits. Les pratiques artistiques réclament des intervenants qualifiés ainsi que des locaux adaptés. Une telle ouverture de l'école à l'art implique de pressants besoins de formation des enseignants et des artistes. Il s'agit encore de mobiliser à son service des ressources documentaires et financières. Enfin la coordination entre les collectivités territoriales et leur coopération avec l'État font débat, alors que s'annonce un nouveau chambardement de l'organisation administrative de la France. Il s'agit donc de réfléchir en vue d'agir avec davantage d'efficacité.

En partenariat avec le collectif « Pour l'éducation, par l'art » et l'Observatoire des politiques culturelles, Marie-Christine Blandin, présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat, accueille au Palais du Luxembourg un colloque national sur « Les défis de l'éducation artistique et culturelle pour tous, de la maternelle à l'université ».

Cette journée s'articule autour de quatre grands thèmes : le rôle de l'éducation artistique dans le développement de l'enfant et de l'adolescent à l'ère numérique ; l'inscription des pratiques artistiques dans l'espace, le temps et les programmes scolaires ; les parcours d'éducation artistique et culturelle dans la réforme des rythmes scolaires ; enfin la mobilisation des ressources matérielles et intellectuelles, notamment en matière de formation des enseignants et des artistes.

* * *

L'annonce de cette rencontre nationale a immédiatement suscité un très vif intérêt dans le monde éducatif, les milieux artistiques et culturels, les établissements d'enseignement spécialisé, les établissements artistiques, les mouvements d'éducation populaire, les services concernés de l'État et des collectivités territoriales. Devant l'afflux très important des demandes, excédant largement les capacités de la salle, les organisateurs se sont trouvés à regret dans l'obligation de clore les inscriptions dès le 6 juin 2014. Ils prient les nombreuses personnes – souvent des acteurs ou experts éminents de l'éducation artistique et culturelle – dont ils n'ont pas pu satisfaire le souhait de participation de bien vouloir les en excuser. À leur intention, les débats du colloque sont enregistrés en vue d'une diffusion en ligne.

* * *

Cette brochure comprend le programme du colloque, la présentation des intervenants, ainsi qu'un dossier documentaire et une bibliographie sur l'éducation artistique et culturelle, réunis par le collectif « Pour l'éducation, par l'art » et l'Observatoire des politiques culturelles.

* * *

Programme, documents, bibliographie et enregistrement à consulter sur
www.educationparlart.com et www.observatoire-culture.net

Colloque national
Lundi 23 juin 2014 de 8h45 à 18h00

**Les défis de l'éducation artistique et culturelle
pour tous, de la maternelle à l'université**

8h45 **Accueil des participants**

9h15 **Ouverture**

Marie-Christine Blandin, sénatrice du Nord, présidente de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication.

Aurélié Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication.

10h00 **Conférence : « Faire, sentir, penser: le rôle de l'éducation artistique dans le développement de l'enfant et de l'adolescent à l'ère numérique »**

Introduction : **Emmanuel Wallon**, professeur de sociologie politique à l'Université Paris Ouest Nanterre.

Serge Tisseron, psychiatre, psychanalyste, chercheur associé (HDR) à l'Université Paris Diderot.

Alain Kerlan, philosophe, professeur en sciences de l'éducation à l'Université Lyon 2.

11h00 **Pause**

11h15 **Table ronde 1 : « À l'école, au collège, au lycée : inscrire les pratiques artistiques dans l'espace, le temps et les programmes scolaires »**

Présidence : **Catherine Tasca**, sénatrice des Yvelines, ancienne ministre de la Culture et de la Communication.

Introduction : **Jean-Gabriel Carasso**, directeur de L'Oiseau rare.

Denis Paget, professeur de lettres modernes, membre qualifié du Conseil supérieur des programmes, chargé de recherches à l'Institut de recherche de la FSU.

Laurence Loeffel, inspectrice générale de l'Éducation nationale (enseignement primaire, enseignements et éducation artistiques).

Anais Herbst, professeur d'arts appliqués, et **Emmanuelle Kalonji**, professeur de lettres et histoire-géographie au Lycée des Portes de l'Oisans à Vizille (Isère).

Abderzak Houmi, chorégraphe, compagnie X-Press (région Centre).

12h45 **Déjeuner libre**

14h15 **Table ronde 2 : « Partenariat et parcours : mettre le projet artistique au cœur de la réforme des rythmes scolaires »**

Présidence : **Françoise Cartron**, sénatrice de la Gironde, vice-présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication, rapporteure de la mission commune d'information du Sénat sur l'aménagement des rythmes scolaires.

Introduction : **Marie-Christine Bordeaux**, maître de conférences en sciences de la communication à l'Université Stendhal Grenoble 3.

Dominique Puthod, vice-président Culture de la communauté d'agglomération d'Annecy, maire-adjoint à la culture de la ville d'Annecy.

Hélène Mathieu, directrice des Affaires scolaires de la ville de Paris.

Philippe Claus, inspecteur général de l'Éducation nationale, doyen du groupe de l'enseignement primaire.

15h45 **Table ronde 3 : « Crédits, formation, documentation : mobiliser les ressources pour le développement de l'éducation artistique et culturelle »**

Présidence : **Corinne Bouchoux**, sénatrice de Maine-et-Loire (Pays de la Loire)

Introduction : **Philippe Meirieu**, professeur des universités en sciences de l'éducation, vice-président de la région Rhône-Alpes

Jean-Marc Laurent, chargé de mission à l'Inspection générale des affaires culturelles du ministère de la Culture

Jean-Marc Merriault, directeur général du Centre national de la documentation pédagogique (CNDP, réseau Canopé).

Catherine Rossi-Batôt, directrice du Lux, scène nationale de Valence.

Olivier Meneux, directeur de Ciclic, agence régionale du Centre pour l'image, le livre et la culture numérique.

17h15 **Conclusions**

En présence d'**Aurélie Filippetti**, ministre de la Culture et de la Communication.

Benoît Hamon, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles.

Marie Desplechin, écrivaine.

Présentation des intervenants

9h15-10h00 : Ouverture



©NOURC

Marie-Christine Blandin est sénatrice du Nord et présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat depuis 2011. Présidente de la région Nord Pas-de-Calais entre 1992 et 1998, elle devient sénatrice en 2001. Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques entre 2003 et 2011 (OPECST), elle s'intéresse à des sujets tels que la recherche, la culture scientifique, la biodiversité ou encore les droits d'auteur. Depuis octobre 2013, elle siège au Conseil supérieur des programmes (CSP) auprès du ministère de l'Éducation nationale.



Aurélie Filippetti est ministre de la Culture et de la Communication depuis mai 2012. Ancienne élève de l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, agrégée de lettres classiques, professeur de lettres et écrivain. Elle est députée de la 8e circonscription de Moselle, de 2007 à 2012, conseillère du 5e arrondissement de Paris, de 2001 à 2007. Elle a aussi été porte-parole du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, de 2007 à 2009, et conseillère technique au cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Yves Cochet, de 2001 à 2002. Elle a publié trois ouvrages : *J'ai 20 ans qu'est-ce qui m'attend ?* (coauteur), 2010 ; *Les Derniers jours de la classe ouvrière*, 2003 ; *Un homme dans la poche*, 2007.

10h00-11h00 : Conférence - « Faire, sentir, penser: le rôle de l'éducation artistique dans le développement de l'enfant et de l'adolescent à l'ère numérique »



Emmanuel Wallon est professeur de sociologie politique à l'Université Paris Ouest Nanterre et professeur invité à l'Université de Louvain-la-Neuve. Spécialisé dans l'étude des politiques culturelles (européennes, nationales, territoriales) et dans l'analyse des rapports entre les arts et les pouvoirs à l'époque contemporaine, il publie régulièrement des articles et ouvrages sur ces thèmes. Il est membre des comités de rédaction de *L'Observatoire, revue des politiques culturelles*, et d'*Études théâtrales*, et membre fondateur du collectif « Pour l'éducation, par l'art ». Site personnel: <http://e.wallon.free.fr>



Serge Tisseron est psychiatre, docteur en psychologie et psychanalyste, chercheur associé HDR à l'Université Paris VII Denis Diderot. Il s'est fait connaître en publiant sa thèse de médecine sous la forme d'une bande dessinée (1975), puis en découvrant le secret familial de Hergé uniquement à partir de la lecture des albums de Tintin (1983) quatre ans avant que ce secret ne soit confirmé. Ses recherches portent sur trois domaines : les secrets de famille liés aux traumatismes et leurs répercussions sur plusieurs générations; les relations que nous établissons avec les diverses formes d'images; et la façon dont les technologies numériques bouleversent notre rapport aux autres, à nous même, au temps, à l'espace et à la connaissance. Il a publié une trentaine d'essais. Ses livres sont traduits dans quatorze langues. Il est fréquemment sollicité comme expert par les différents ministères. Site personnel: www.sergetisseron.com



Alain Kerlan est philosophe, professeur émérite à l'Université Lumière Lyon2, où il a exercé les fonctions de Directeur de l'Institut des sciences et des pratiques d'éducation et de formation (ISPEF). Responsable au sein du laboratoire Éducation Cultures Politiques de l'axe de recherche « Politiques de l'art et de la culture en éducation », il y conduit des travaux plus particulièrement consacrés aux pratiques artistiques et culturelles, aux rencontres et aux intersections de l'art et de l'école, et de façon plus générale à la dimension esthétique en éducation. Membre fondateur du collectif « Pour l'éducation, par l'art », il est auteur ou directeur de plusieurs ouvrages, dont notamment *L'art n'éduquera pas* (Peter Lang, 1998), *L'école à venir* (ESF, 1998), *Philosophie pour l'éducation* (ESF, 2003), *L'art pour éduquer ? La tentation esthétique* (Presses de l'université Laval, 2004), *Des artistes à la maternelle* (Scérén, 2005), *La photographie comme lien social* (Scérén, 2008), *Paul Ricoeur et la question éducative* (avec Denis Simard, Presses de l'université Laval, 2011), *Repenser l'enfance?* (avec Laurence Loeffel, éditions Hermann, 2012). Site personnel: <http://alain.kerlan.pagesperso-orange.fr>

11h15-12h45 : Table ronde 1 - « À l'école, au collège, au lycée : inscrire les pratiques artistiques dans l'espace, le temps et les programmes scolaires »



Catherine Tasca est sénatrice des Yvelines, membre de la commission des Affaires européennes et vice-présidente de la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale. Ancienne ministre de la Culture et de la Communication, elle a débuté sa carrière dans ce ministère sous André Malraux, à la direction des Arts et des Lettres, pour s'occuper des maisons de la culture. Elle a ensuite occupé divers postes : directrice générale de la Maison de la culture de Grenoble, chargée de mission à l'Office national de diffusion artistique, administratrice générale de l'Ensemble Intercontemporain de Pierre Boulez, codirectrice administrative du Théâtre des Amandiers à Nanterre auprès de Patrice Chéreau.

Nommée par François Mitterrand membre de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL, remplacée par le CSA), elle est ensuite devenue conseillère d'André Rousselet à Canal Plus et présidente de Canal Horizons. D'abord membre du Parti socialiste unifié, elle a rejoint le Parti socialiste au sein duquel elle a mené sa carrière ministérielle et parlementaire. Ministre déléguée chargée de la Communication auprès du ministre de la Culture et de la Communication dans les gouvernements de Michel Rocard (1988-1991), ministre déléguée à la Francophonie, auprès du ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement d'Édith Cresson (1991-1992), secrétaire d'État à la Francophonie et aux Relations culturelles extérieures auprès du ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy (1992-1993), elle sera encore Ministre de la Culture et de la Communication du gouvernement Lionel Jospin du 27 mars 2000 au 7 mai 2002. Éluë en juin 1997 députée des Yvelines, elle a présidé la commission des Lois de l'Assemblée nationale. Éluë sénatrice des Yvelines en 2004, elle devient alors vice-présidente du Sénat, membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées, mais aussi membre de la délégation parlementaire pour l'Union européenne et vice-présidente du groupe socialiste. Réélue en 2011, elle est vice-présidente de la commission des Lois et préside le comité de déontologie parlementaire du Sénat.



Jean-Gabriel Carasso est auteur, réalisateur et directeur de *l'Oizeau rare*, association de recherche sur les politiques culturelles. Diplômé de l'IEP Grenoble (DESS Direction de projets, politiques culturelles), il a été directeur de l'ANRAT (Association nationale de recherche et d'action théâtrale en milieu scolaire, ou « théâtre éducation ») de 1987 à 1999. Acteur, formateur et metteur en scène, il a été directeur-adjoint du Théâtre de l'Opprimé auprès

d'Augusto Boal, de 1978 à 1985, après avoir dirigé le Théâtre du Bonhomme Rouge de 1975 à 1978, chargé de cours à l'Université Paris III (Institut d'études théâtrales), à Paris X Nanterre (Centre d'études théâtrales), à l'Université du Québec à Montréal, au Conservatoire national des arts et métiers et au Conservatoire national supérieur d'art Dramatique (en « Intervention et pédagogie théâtrale »). Membre fondateur du collectif « Pour l'éducation, par l'art », il a notamment publié : *Quand je serai ministre de la culture*, Éditions de l'Attribut, 2012 ; *Art, culture et éducation, au cœur d'une passion*, Lansman éditeur, 2008 ; *Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture ?*, L'Attribut 2005, *Théâtre, éducation, jeunes publics : un combat peut en cacher deux autres !*, Lansman, 2000. Site personnel : www.loizorare.com



Denis Paget est membre qualifié du Conseil supérieur des programmes. Professeur de lettres modernes, il est chargé de recherches à l'Institut de recherche de la Fédération syndicale unitaire (FSU), spécialisé dans la définition du curriculum, des programmes et des contenus d'enseignement. Ancien co-secrétaire général du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES-FSU), il a enseigné dans des collèges et des lycées de la Région Centre et a été membre, pendant dix-neuf ans, du Conseil supérieur de l'éducation.



Laurence Loeffel est professeure des universités en sciences de l'éducation et inspectrice générale de l'Éducation nationale, membre des groupes enseignement primaire, enseignements et éducation artistiques. Ses travaux de recherche l'ont conduite à s'intéresser avec Alain Kerlan aux dispositifs d'artistes en résidence.



Anaïs Herbst est professeur d'arts appliqués et de cultures artistiques au lycée professionnel Portes de l'Oisans, Lycée des métiers de l'électronique et du numérique, à Vizille (Isère). Membre du Groupe de recherche académique Arts appliqués et formation, elle s'efforce de sensibiliser les élèves à la culture, dans son acception la plus large. Elle leur permet ainsi de participer à des initiations au cinéma d'animation, les conduit au "Mois du graphisme d'Échirolles", ou à la "Biennale du design". Elle a aussi participé au projet "À la découverte des métiers d'arts" (ateliers avec des professionnels : infographe, styliste, architecte, illustrateur bande dessinée). En 2014, avec ses collègues et en partenariat avec les membres du collectif « Le Zèbre et la Mouette », elle a conduit le projet « La poétique du robot ».



Emmanuelle Kalonji est professeur de lettres-histoire et géographie au lycée professionnel Portes de l'Oisans, lycée des métiers de l'électronique et du numérique, à Vizille (Isère). Formatrice en Lettres, elle a fait partie du groupe académique Histoire des arts. Désireuse de créer une ouverture culturelle dans ses classes, elle s'efforce d'organiser des projets convoquant art, contexte professionnel ou local. Elle a ainsi travaillé par trois fois avec la plasticienne Catherine Grangier (« Berlioz en haïkus », « Rhabillons Berlioz! », « Voyage dans les grands magasins »). En 2014, avec ses collègues et en partenariat avec les membres du collectif « Le Zèbre et la Mouette », elle a conduit le projet « La poétique du robot ».



Abderzak Houmi est danseur et chorégraphe. Il dirige la compagnie X-Press (implantée en région Centre). Durant ses premières expériences chorégraphiques, Abderzak Houmi a évolué dans les structures d'animation de la ville de Joué-lès-Tours en Indre-et-Loire, jusqu'aux plateaux des rencontres de Danses Urbaines. Il est devenu un personnage incontournable de la danse hip hop dans sa région où il a créé la compagnie X-Press.

14h15-15h45 : Table ronde 2 - « Partenariat et parcours : mettre le projet artistique au cœur de la réforme des rythmes scolaires »



Françoise Cartron est Sénatrice de la Gironde depuis 2008, Françoise Cartron est vice-présidente déléguée du groupe socialiste au Sénat et vice-présidente de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication. Rapporteuse du budget « Enseignement scolaire » depuis 2011 et de la loi portant refondation de l'École en 2013, elle a conduit des missions d'information sur les questions d'éducation et a rapporté plusieurs textes de loi sur le sujet, notamment la proposition qu'elle avait déposée visant à abolir la loi Ciotti, adoptée par le Parlement en 2012. Elle est également membre du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) et siège au conseil d'administration du musée du quai Branly.



Marie-Christine Bordeaux est maître de conférences en sciences de la communication à l'Université Stendhal Grenoble 3. Membre fondateur du collectif « Pour l'éducation, par l'art », chercheuse au Gresec et chargée de mission culture pour le PRES Université de Grenoble, Marie-Christine Bordeaux consacre ses travaux à la médiation culturelle, la médiation scientifique, l'éducation artistique et culturelle, ainsi qu'aux publics dits « spécifiques », aux amateurs et plus largement aux enjeux contemporains de la démocratisation et de la démocratie culturelles. Elle mène également des recherches sur les coopérations entre artistes et scientifiques.



Dominique Puthod est aujourd'hui maire-adjoint à la culture de la ville d'Annecy. Il est également vice-président culture de la Communauté d'agglomération d'Annecy et conseiller général de la Haute-Savoie, délégué à l'enseignement supérieur. Ses fonctions à la ville d'Annecy puis au département l'ont amené à accompagner une politique d'éducation artistique pour la commune (« Les parcours culturels ») et le département (« Les chemins de la culture »). Par ailleurs, il préside depuis septembre 1997 le Festival international du film d'animation, ce qui l'a conduit à déployer une politique volontariste dans le domaine du cinéma d'animation autour du projet Citia (Culture, formation et économie).



Hélène Mathieu est directrice des Affaires scolaires de la ville de Paris. Agrégée de lettres, elle s'est occupée du développement de la lecture et de l'éducation artistique auprès du ministre de la Culture de 1983 à 1993 : BCD (bibliothèques centres documentaires des écoles), classes culturelles, ateliers de pratiques artistiques, résidences d'artistes, formations conjointes, Bac théâtre, cinéma et cirque... Elle continue de suivre ces sujets à l'Inspection générale de l'éducation nationale et copilote le groupe interministériel pour le partenariat éducation/culture jusqu'en 1999. Directrice de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative au ministère de la Jeunesse et des Sports, elle anime ensuite les politiques éducatives territoriales contractuelles (contrats éducatifs locaux et contrats locaux d'éducation artistique) et les relations avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Depuis 2009, elle dirige les Affaires scolaires de la Ville de Paris où elle a contribué à la rédaction du projet éducatif de territoire (PEDT), à la mise en place des ateliers dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs et aux projets artistiques des collèges et lycées municipaux. Elle assure aussi le suivi des écoles d'art Boulle, Estienne, Duperré.



Philippe Claus est inspecteur général de l'Éducation nationale depuis novembre 2002 et doyen du groupe enseignement primaire depuis juillet 2008. Professeur agrégé d'histoire, enseignant en collège, lycée, école normale d'instituteur et chargé d'enseignement à l'Université de Strasbourg II (de 1976 à 1989), il devient inspecteur d'Académie, inspecteur pédagogique régional d'histoire et de géographie dans l'académie de Nancy-Metz (de 1989 à 2000), conseiller technique en matière de technologies de l'information et de la communication (1995-1998) et membre de la commission de l'Inspection générale consacrée à ces technologies, directeur des ressources humaines de l'académie de Nancy-Metz, puis responsable de l'expérimentation d'une direction de la pédagogie. De 2000 à 2002, il est directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du Jura, puis rapporteur de la Commission du débat national pour l'avenir de l'École en 2003-2004, et chargé à l'Inspection générale du suivi de la mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication dans le premier degré d'enseignement, de septembre 2006 à septembre 2008.

16h00-17h30 : Table ronde 3 - « Crédits, formation, documentation : mobiliser les ressources pour le développement de l'éducation artistique et culturelle »

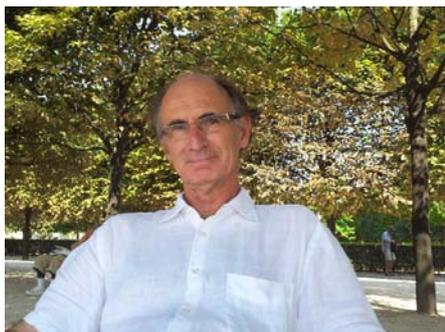


©Anita Nouteau

Corinne Bouchoux est sénatrice écologiste de Maine-et-Loire depuis septembre 2011. Elle est membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et à la commission pour le contrôle de l'application des lois. Elle est, par ailleurs, membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA). Corinne Bouchoux est diplômée de l'Institut d'Etudes politiques de Paris, titulaire du CAPES de Sciences économiques et sociales et docteure en Histoire (Université d'Angers). Militante associative depuis 30 ans, elle a effectué sa carrière professionnelle dans l'enseignement secondaire de l'Education nationale comme enseignante puis personnel de direction (1997-2007), puis dans l'enseignement supérieur agronomique comme directrice des formations et de la vie étudiante (2007-2011) d'une école publique d'ingénieurs. En octobre 2013, elle a été co-auteure avec le sénateur Jean-Claude Lenoir d'un rapport intitulé *l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français : une loi qui n'a pas encore atteint ses objectifs*. À la commission de la culture, elle est rapporteure pour avis du budget de la culture pour les crédits arts visuels).



Philippe Meirieu est professeur en sciences de l'éducation à l'Université Lumière Lyon 2. Il a été instituteur, professeur de philosophie et de lettres. Engagé à plusieurs reprises dans des chantiers importants de l'Éducation nationale, il a beaucoup travaillé sur le collège, le lycée et la formation des enseignants. Il s'intéresse particulièrement aux processus d'apprentissage, à l'histoire des doctrines pédagogiques et à la philosophie de l'éducation. Il est l'auteur de nombreux ouvrages scientifiques, d'essais et de livres pour enfants traduits dans de nombreuses langues. Parmi ses derniers livres : *Faire l'École, faire la classe* (ESF éditeur, 2009), *Lettre aux grandes personnes sur les enfants d'aujourd'hui* (Rue du Monde, 2011), *Un pédagogue dans la Cité* (DDB, 2012), *Pédagogie : des lieux communs aux concepts-clés* (ESF éditeur, 2013). Membre fondateur du collectif « Pour l'éducation, par l'art », à côté de ses activités universitaires, il est actuellement vice-président de la région Rhône-Alpes, délégué à la formation tout au long de la vie. Site personnel : www.meirieu.com



Jean-Marc Lauret est inspecteur-conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle au ministère de la Culture et de la Communication. Entré au ministère en 1989, il a rejoint en 1997 le cabinet de Jean-Jack Queyranne au ministère de l'Outre-mer, puis a été nommé en 2001 chef du département chargé de l'éducation artistique et culturelle et de l'enseignement supérieur au ministère de la Culture (Délégation au

développement et aux affaires internationales). Il a présidé jusqu'en décembre 2009 le groupe d'experts européens chargés, dans le cadre de la Méthode ouverte de coordination, d'élaborer des propositions visant à développer les synergies entre les secteurs de l'éducation et de la culture. Il est depuis janvier 2010, chargé de mission d'inspection générale à l'Inspection générale des affaires culturelles. Il est notamment le co-auteur d'un rapport conjoint (IGAC-IGEN) adressé aux ministres chargés de la Culture et de l'Éducation nationale, procédant à un état des lieux des dispositifs en faveur de l'éducation artistique et culturelle (mai 2013), en ligne sur le site www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/Missions-et-rapports/



Jean-Marc Merriaux est directeur général du Centre national de la documentation pédagogique (CNDP, réseau Canopé). Directeur général du CNDP depuis novembre 2011, en charge également du pilotage du réseau Scérén (30 CRDP), Jean Marc Merriaux était auparavant en charge de la stratégie d'édition numérique d'Universciences. Précédemment, il a été administrateur unique du site.tv et directeur du département éducation de France Télévisions où il a créé et développé des offres numériques pour la communauté éducative (Curiosphère, Ciné lycée, Ze profs, edutube plus). Avant cette spécialisation sur le numérique, il a mené une grande partie de sa carrière dans le domaine de la télévision publique, où il a été directeur délégué à l'antenne et au développement, directeur adjoint de l'antenne et des programmes, secrétaire général de l'antenne de France 5, conseiller programme à la Cinquième dès 1997. Professionnel de l'édition multisupport et de l'audiovisuel éducatif, titulaire d'un DEA d'Économie de l'industrie et des services (option culture et communication), d'une maîtrise d'Économétrie, il est enseignant à l'Université Paris 3, dans le département Cinéma, au sein du master « Didactique de l'image ». Il a également dispensé des cours en « Politique de production et de programmation d'une chaîne de télévision » au département Info-com de Paris X Nanterre. Il a présidé l'institut international Charles Perrault, et a siégé au sein de la commission d'aide audiovisuelle en région Rhône-Alpes.



Catherine Rossi-Batôt est directrice de Lux, Scène nationale de Valence, dédiée aux dialogues arts visuels/arts scéniques (actuellement en rénovation pour une réouverture à l'automne), après avoir été responsable des relations publiques et presse à Pôle Sud Strasbourg à son ouverture, puis professionnelle associée au département Arts de la scène de l'Université Lumière Lyon 2.



Olivier Meneux est directeur de Ciclic, agence régionale du Centre pour l'image, le livre et la culture numérique. Il œuvre depuis vingt ans dans les champs publics de l'action culturelle et artistique. Fondateur d'une agence régionale dédiée à l'image en Picardie, il a exercé au sein de services déconcentrés de l'État et de collectivités territoriales. L'éducation artistique et culturelle est l'une des principales missions portées par l'agence Ciclic. L'édition et la recherche pédagogiques constituent des éléments centraux de l'activité de son pôle éducation.

17h30-18h00 : Conclusions



Benoît Hamon est ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Titulaire d'une licence d'histoire de l'Université de Brest, il a successivement été assistant parlementaire de Pierre Brana, député de la Gironde (1991-1993), président du Mouvement des jeunes socialistes (1993-1995), conseiller pour la jeunesse auprès du Premier secrétaire du Parti socialiste Lionel Jospin (1995-1997), conseiller technique chargé de l'emploi des jeunes (1997-1998) puis chargé des affaires politiques au cabinet de Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité (1998 à 2000). Fondateur en 2002 du courant Nouveau Parti socialiste (NPS), avec Arnaud

Montebourg et Vincent Peillon, il a assumé les fonctions de porte-parole du Parti socialiste de 2008 à 2012. Député européen, de 2004 à 2009, il est élu député de la 11e circonscription des Yvelines en juin 2012 et rédige des rapports sur la révision stratégique du Fonds monétaire international et sur la lutte contre les paradis fiscaux et le secret bancaire. Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des finances et du commerce extérieur, chargé de l'économie sociale et solidaire, de mai à juin 2012, il a en outre été chargé de la consommation en juin 2012. Il a également occupé les postes de directeur du planning stratégique chez IPSOS (2002-2004) et de directeur associé en charge du développement pour Le Fil, société d'études d'opinion (2009-2012). Il a publié deux ouvrages, et *Tourner la page, Reprendre la marche du progrès social* (Flammarion, 2011).



Jean-Pierre Saez est directeur de l'Observatoire des politiques culturelles (Grenoble) et de la revue *L'Observatoire*. Contribuant à divers organismes et réseaux français et européens (CCTDC, Fondation Genshagen, Culturelink...), il est également président du Centre international des musiques nomades – Les Détours de Babel. Ses travaux entrecroisent enjeux artistiques et culturels, enjeux de société et politiques publiques, du local à l'international. Parmi ses ouvrages, il a récemment dirigé : *Culture et société, Un lien à recomposer* (dir.), Éditions de l'Attribut, 2008 ; *Le dialogue interculturel en Europe : nouvelles perspectives* (co-dir.), Éditions de l'OPC, 2009 ; *Art, culture et société de la connaissance* (dir. avec A. Doulmet), n°

hors série de *L'Observatoire*, 2010 ; *Culture et régions* (dir. avec V. Guillon), ARF/OPC, 2012 ; *Les nouveaux enjeux des politiques culturelles, Perspectives européennes* (dir. avec G. Saez), La Découverte, 2012 ; *Pour un droit à l'éducation artistique et culturelle, Plaidoyer franco-allemand* (co-dir. avec Wolfgang Schneider, Marie-Christine Bordeaux et Christel Hartmann-Fritsch), Fondation Genshagen et Observatoire des Politiques Culturelles, 2014.



Marie Desplechin est écrivaine. Dans ses romans pour la jeunesse, elle explore différentes veines littéraires, le roman historique avec *Satin grenadine* et *Séraphine* ; le fantastique et l'étrange avec *Le monde de Joseph* et *Elie et Sam*, le roman à plusieurs voix où se côtoient fantastique et réalité contemporaine avec *Verte* et *Pome* ; les récits sur l'adolescence d'aujourd'hui dont fait partie *Le journal d'Aurore*. Pour les adultes, elle a publié un recueil de nouvelles, *Trop sensibles*, des romans, *Sans moi*, *Dragons*, des récits, *La Vie sauve*, écrit avec Lydie Violet

(prix Médicis 2005), et *Danbé*, avec Aya Cissoko, entre autres. Elle a travaillé en collaboration avec des artistes de différentes disciplines, par exemple les chorégraphes Carolyn Carlson, pour la dramaturgie de son spectacle *Le roi penché*, ou Thierry Thieû Niang pour *Au bois dormant* et *Touchée par les fées*. Elle écrit régulièrement des articles et participe à l'écriture de scénarios. En novembre-décembre 2012, elle a présidé à la demande de la ministre de la Culture et de la Communication le comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle « *Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture* ».

Dossier documentaire sur l'éducation artistique et culturelle

Chronologie des circulaires sur l'éducation artistique et culturelle

- « Le parcours d'éducation artistique et culturelle » : circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013
- « Le guide pour la mise en oeuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle » mai 2013
- « Animation du réseau des délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle » : circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013.
- « Convention Cadre Université, lieu de culture », signée le 12 juillet 2013 à Avignon par la ministre de la culture et de la communication et le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche et par la Conférence des présidents d'université.
- « Développement des pratiques orchestrales à l'école et au collège » : circulaire n° 2012-010 du 11 janvier 2012
- « Le chant choral à l'école, au collège et au lycée » : circulaire n° 2011-155 du 21 septembre 2011
- « Prix national lycéen du cinéma 2011 » : circulaire n° 2011-120 du 6 septembre 2011
- « Mise en place de "ciné-lycée" » : circulaire n° 2010-118 du 26 juillet 2010 - BO n° 30 du 26 août 2010
- « Charte nationale : la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes » : circulaire n° 2010-032 du 5 mars 2010 - BO n° 10 du 11 mars 2010
- « Favoriser l'accès de tous les lycéens à la culture » : circulaire n° 2010-012 du 29 janvier 2010 - BO n° 1 du 4 février 2010
- « Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école, au collège et au lycée » : encart au BO n° 32 du 28 août 2008
- « Développement de l'éducation artistique et culturelle » : circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008 - BO n° 19 du 8 mai 2008
- « Les pôles de ressource pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC) » : circulaire n° 2007-090 du 12 avril 2007 - BO n° 16 du 19 avril 2007
- « Chartes de développement des pratiques artistiques et culturelles » : circulaire n° 2007-086 du 10 avril 2007 - BO n° 16 du 19 avril 2007
- « Les dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement » : circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007 - BO n° 5 du 1er février 2007
- « Orientations sur la politique d'éducation artistique et culturelle des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Culture et de la Communication » : circulaire n° 2005-014 du 3 janvier 2005 - BO n° 5 du 3 février 2005
- « Formation / certifications complémentaires, options arts » : note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 - BO n° 39 du 28 octobre 2004
- « Orientation pour une politique en matière d'enseignements artistiques et d'action culturelle » : encart au BO n° 40 du 30 octobre 2003
- « Les ateliers artistiques dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels » : note de service n° 2001-103 du 11 mai 2001 - BO n° 24 du 14 juin 2001
- « Les classes à projet artistique et culturel » : circulaire n° 2001-104 du 14 juin 2001 - BO n° 24 du 14 juin 2001.

- « L'éducation artistique et l'action culturelle, délégués académiques et coordonnateurs auprès des inspections académiques » : note de service n° 2001-102 du 8 juin 2001 - BO n° 24 du 14 juin 2001
- « Réforme des lycées, rentrée 1999 » : note de service n° 99 -094 du 18 juin 1999 - BO n° 25 du 24 juin 1999

Extrait de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

• Article L121-6 : Modifié par la Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 10

L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques. Elle comprend également un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité dont les modalités sont fixées par les ministres chargés de l'éducation nationale et de la culture. Ce parcours est mis en œuvre localement ; des acteurs du monde culturel et artistique et du monde associatif peuvent y être associés.

Les enseignements artistiques portent sur l'histoire de l'art et sur la théorie et la pratique des disciplines artistiques, en particulier de la musique instrumentale et vocale, des arts plastiques et visuels, de l'architecture, du théâtre, du cinéma, de l'expression audiovisuelle, des arts du cirque, des arts du spectacle, de la danse et des arts appliqués.

Les enseignements artistiques font partie intégrante de la formation scolaire primaire et secondaire. Ils font également l'objet d'enseignements spécialisés et d'un enseignement supérieur.

Extrait de l'annexe de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République : « La programmation des moyens et les orientations de la refondation de l'école de la République »

• Un parcours d'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle est un puissant levier d'émancipation et d'intégration sociale. Les initiatives ont été multiples ces dix dernières années, mais sans cohérence d'ensemble et de façon souvent contradictoire entre les objectifs affichés en matière de réduction des inégalités d'accès à la culture et de pratiques artistiques et les réalisations en termes d'atteinte des publics d'élèves défavorisés.

Afin de réduire les inégalités et de favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, il est mis en place un parcours d'éducation artistique et culturelle personnalisé tout au long de la scolarité des élèves.

Ce parcours doit permettre d'acquérir des savoirs artistiques et culturels, de pratiquer les arts, de découvrir des œuvres, des artistes, des monuments et des lieux à caractère artistique et culturel. Ce parcours doit s'appuyer sur les apports conjugués de l'institution scolaire et de ses partenaires : collectivités locales, institutions culturelles, associations. Il doit être l'occasion de mettre en place des pratiques pédagogiques coconstruites innovantes et actives, envisageant aussi l'art comme vecteur de connaissances.

A cette fin, il faut mieux structurer ce partenariat et travailler à une complémentarité entre les interventions sur des temps éducatifs articulés entre eux : temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Extrait de la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 : « Le parcours d'éducation artistique et culturelle »

Le présent texte s'inscrit dans le cadre de la priorité gouvernementale donnée à l'éducation artistique et culturelle, et a pour but de développer les principes et les modalités de mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle.

Au cours de sa scolarité, chaque jeune suit des enseignements qui constituent l'un des fondements d'une éducation artistique et culturelle ; ce fondement est souvent complété par des actions éducatives et s'enrichit d'expériences personnelles ou collectives, à l'école et en dehors de l'école.

Cette éducation artistique et culturelle est encore trop inégale d'un jeune à l'autre, pour des raisons diverses (socioculturelles, géographiques, etc.) et en fonction des écoles ou établissements fréquentés.

La mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, dans le respect de la liberté et des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle a donc pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier. La mise en place du parcours doit à la fois formaliser et mettre en valeur les actions menées, en leur donnant une continuité.

Il doit permettre au jeune, par l'expérience sensible des pratiques, par la rencontre des œuvres et des artistes, par les investigations, de fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer ses moyens d'expression.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle conjugue l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire.

Ce parcours contribue pleinement à la réussite et à l'épanouissement de chaque jeune par la découverte de l'expérience esthétique et du plaisir qu'elle procure, par l'appropriation de savoirs, de

compétences, de valeurs, et par le développement de sa créativité. Il concourt aussi à tisser un lien social fondé sur une culture commune.

Sa mise en œuvre résulte de la concertation entre les différents acteurs d'un territoire afin de construire une offre éducative cohérente à destination des jeunes, qui aille au-delà de la simple juxtaposition d'actions, dans tous les domaines des arts et de la culture.

Le présent texte vise à en définir l'organisation, le pilotage et le suivi en s'appuyant sur les enseignements et sur les dispositifs nationaux ou territoriaux.

SELECTION DE TEXTES ET D'ARTICLES

SUR L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Par un groupe d'artistes, d'enseignants et de chercheurs (1)

Libération, 8 octobre 2012

L'EDUCATION ARTISTIQUE : C'EST MAINTENANT

En faisant de l'éducation artistique et culturelle une priorité, le président de la République a suscité de grands espoirs chez tous ceux qui travaillent à ces pratiques singulières d'«éducation à l'art et par l'art», de «formation à la culture par les pratiques culturelles». Artistes, enseignants, responsables éducatifs et culturels, élus locaux se sont investis, depuis plusieurs années, dans des projets associant le monde de l'art et de la culture avec celui de l'éducation : ateliers de pratique artistique, classes à projet artistique et culturel, jumelages entre établissements scolaires et culturels, résidences d'artistes dans les écoles, parcours culturels, formations des artistes et des enseignants... Ces activités sont un moyen essentiel pour donner sens aux apprentissages et revivifier l'institution scolaire, comme pour contribuer à l'émergence d'une société plus démocratique. Au moment où l'on parle de refondation de l'école, c'est à partir de ces travaux qu'une politique nouvelle doit être envisagée. Trois éléments complémentaires nous semblent indispensables, qui impliquent chacun des engagements très concrets.

D'abord la pratique artistique et culturelle doit être au cœur des dispositifs. «De l'expérience naît la pensée», disent les pédagogues ! Agir, faire, dessiner, jouer, danser, chanter... C'est éprouver par le corps ce que peut être une dimension véritablement esthétique. Imaginer puis réaliser un projet artistique ou culturel de qualité, se confronter à l'expérience vécue sont des points de départ indispensables. Il faut, pour cela, du temps, des espaces, des compétences : de l'architecture des bâtiments aux rythmes scolaires, en passant par la formation des enseignants et des intervenants, bien des chantiers sont à mener. Il n'y a pas d'éducation artistique et culturelle sans pratique personnelle.

Le rapport aux œuvres est la seconde nécessité. Il faut voir, lire, entendre, éprouver les œuvres du passé comme celles d'aujourd'hui, pour se forger progressivement un goût artistique personnel. La visite du musée ou du centre d'art, la sortie au spectacle, au cinéma, à la bibliothèque, les arts de la rue autant que le patrimoine architectural... peuvent être des occasions décisives dans la construction d'une authentique culture. Il faut, pour cela, une politique de création et de diffusion en direction des jeunes publics, des médiateurs compétents, des moyens de transports... Il n'y a pas d'éducation aux arts et à la culture sans fréquentation des œuvres.

Pour permettre ces deux premières exigences, on ne peut plus renvoyer aux seules initiatives des collectivités territoriales : un partenariat doit s'organiser avec les ministères de l'Education nationale et de la Culture qui doivent s'impliquer dans la formation des personnels, la production d'outils pédagogiques, la

réflexion avec les partenaires sociaux sur la rémunération des artistes intervenants, l'aide aux projets. La disparité des territoires doit être compensée par une péréquation des crédits de l'Etat entre les collectivités territoriales, en même temps que doit être relancé le financement par l'Etat de ces activités : 1 000 euros par an et par classe pourraient être octroyés - cela représenterait à peu près le double du coût actuel des «internats d'excellence» (2).

La troisième condition du succès c'est l'appropriation, individuelle et collective, des expériences réalisées. L'aventure artistique est un point de départ exceptionnel pour des apprentissages techniques, des réflexions philosophiques, historiques... Les pratiques artistiques et culturelles, en elles-mêmes fondatrices de la «formation de la personne», permettent cette «inversion de la dispersion» plus nécessaire que jamais, favorisent la concentration, l'attention et la maîtrise de soi. Elles font passer le sujet de la gesticulation au geste, du bavardage à la parole. Il faut pour cela une politique nouvelle de formation des éducateurs et des intervenants. Il n'y a pas d'éducation artistique et culturelle sans appropriation des connaissances qu'ils véhiculent.

L'éducation artistique et culturelle ne peut être réduite à une nouvelle «discipline» au statut pour le moins discutable, comme «l'histoire des arts». Nous attendons le «plan national» promis par François Hollande, généralisant la notion de «projet éducatif artistique et culturel», mobilisant à la fois les mondes de l'éducation, de l'éducation populaire, de la culture. La refondation de l'Ecole de la république exige la formation de citoyens éclairés, créatifs, et pourvus de sens critique. L'éducation artistique et culturelle doit être au centre de cette rénovation indispensable pour «élever» l'élève et faire de lui un citoyen créateur dans un monde solidaire.

Ce texte a reçu plus de 500 signatures sur le site www.educationparlart.com

(1) Marie-Christine Bordeaux, Maître de conférences, Grenoble-3 ; Patrick Bouchain Architecte ; Jean-Gabriel Carasso Auteur, réalisateur ; Pascal Collin Dramaturge, metteur en scène ; Jean-Pierre Daniel Cinéaste pédagogue ; François Deschamps Président de la Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles ; Alain Kerlan Philosophe, directeur de l'Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation (Ispef), Lyon-2 ; Jean-Claude Lallias Professeur de lettres ; Geneviève Lefaire Présidente de Scènes d'enfances et d'ailleurs ; Philippe Meirieu Pédagogue, Lyon-2 ; Thierry Pariente Directeur de l'Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (Ensatt), Lyon ; Claire Rannou Déléguée nationale de l'Association nationale de recherche et d'action théâtrale (Anrat) ; Robin Renucci Directeur des Tréteaux de France, président de l'Aria ; Emmanuel Wallon, Sociologue, Paris Ouest Nanterre.

(2) Il y a environ 500 000 classes en France (tous établissements, primaires et secondaires, privés et publics) et le budget des internats d'excellence a été de 200 millions d'euros pour 2011.

Appel du collectif « Pour l'éducation, par l'art »

Huffington Post, 1er mars 2013

L'Humanité, 15 mars 2013

ÉDUCATION ARTISTIQUE : L'ÉCHEC N'EST PAS PERMIS

Après les concertations et les rapports, voici venu le temps des actes. Il faut que le « plan national pour l'éducation artistique et culturelle » promis par François Hollande se concrétise et que les ministères concernés (Éducation, Culture, Jeunesse et Éducation populaire, Universités, sans oublier l'Agriculture) s'impliquent dans sa mise en œuvre, résolument et solidairement. Les enjeux de l'entreprise sont de deux ordres.

Pour l'Éducation nationale, au sein des établissements comme à l'extérieur, dans le cadre des enseignements mais aussi en complément et au delà des disciplines, il s'agit d'intégrer la dimension artistique, sous ses diverses formes (pratiques personnelles et collectives, découverte des œuvres du patrimoine et de la création contemporaine, partenariat avec des artistes, histoire des arts). Et ce, à tous les niveaux du système scolaire, du cursus universitaire et de la formation professionnelle, afin de favoriser l'émergence de l'école imaginative, alliant savoir et créativité, que réclament les mutations du monde contemporain. Il s'agit d'introduire au cœur de l'œuvre éducative, de ses rythmes, ses horaires et ses espaces, un antidote au formatage des esprits et des modes d'expression par les industries du divertissement.

Pour les politiques culturelles, il en va de la légitimité et de l'avenir du projet de démocratisation qui sous-tend l'engagement public depuis plus d'un demi-siècle. On ne saurait se contenter d'accumuler les offres d'art et de culture envers les adultes sans s'assurer que l'ensemble des enfants et adolescents aient été préparés à s'en saisir. Depuis des décennies, les expériences originales se multiplient et les évaluations positives se succèdent. Leur généralisation à tous les élèves, « de la maternelle à l'université », est à l'ordre du jour. Elle sera bien sûr progressive. Mais comment procéder ?

Outre l'inscription bienvenue de ces objectifs dans la loi d'orientation sur la refondation de l'école et le « socle commun de connaissances et de compétences », outre l'indispensable coordination avec les collectivités territoriales, afin que la palette des activités offertes à la jeunesse croisse en variété comme en qualité, plusieurs résolutions s'imposent au gouvernement s'il veut réussir la réforme espérée de tous côtés.

Il faut d'abord définir les parcours d'éducation artistique et culturelle. Officiellement adopté, ce terme de « parcours » a le mérite de répondre au besoin d'inscrire l'initiation aux arts dans la durée et le cadre de la scolarité, de même qu'à la nécessité d'articuler entre elles les activités scolaires, péri et extrascolaires. Une charte nationale devrait en préciser les principes et les critères, afin qu'il ne se limite pas à une addition de visites de monuments, de sorties au spectacle ou de séances d'ateliers fragmentées. Un parcours doit être une suite articulée d'expériences dans les divers domaines de l'art, permettant à chaque enfant ou adolescent de s'exprimer (seul et en relation avec d'autres), d'éprouver (voir, entendre, ressentir) et de réfléchir (apprendre l'histoire, comprendre les techniques, interpréter les codes) : bref, de se construire et de s'élever dans une démarche dont il peut décrire la cohérence et partager le sens, pour transformer son expérience en connaissance.

Le parcours de chaque élève doit être ensuite validé. Pour valoriser ces expériences et leurs acquis, à la fois aux yeux des enfants, des parents, des enseignants, des artistes et des institutions qui les encadrent, il importe

qu'elles ne soient pas rejetées en marge de la scolarité. Elles doivent être évaluées au sein même du cursus scolaire, notamment à l'occasion du brevet des collèges et du baccalauréat. Chaque élève pourrait présenter ainsi les éléments ou les étapes de son parcours artistique (à l'instar de son parcours professionnel et de son parcours citoyen). Ce dernier sera alors validé, non à travers les performances qu'il aurait permises mais dans l'engagement qu'il aura requis. L'éducation artistique ne constituerait plus un simple supplément d'âme, mais bien une force motrice de la réussite scolaire, individuelle et collective.

Pour cela, il faut reconstruire la formation initiale et continue de tous les partenaires. Il ne suffit pas de mettre en place des dispositifs scolaires, encore faut-il que les acteurs aient les dispositions pour les mettre en œuvre. La démolition de quantité de formations durant ces dernières années a causé des dégâts considérables. Plusieurs générations de jeunes enseignants, responsables éducatifs, artistes intervenants, se trouvent aujourd'hui démunies face aux attentes des élèves et aux instructions ministérielles. Il faut les aider d'urgence à travers une formation initiale et continue revue de fond en comble. Commençons, dès cette année, par un large appel à la réalisation de dizaines d'universités d'été sur la conduite de projets d'éducation artistique dans tous les domaines, et publions leurs travaux pour diffuser leurs avancées. Restituons aux associations et structures expérimentées les moyens perdus pour réaliser ces formations, afin qu'elles irriguent de proche en proche tout le champ concerné. Assurons enfin la présence de modules spécifiques de formation à l'éducation artistique, pour tous les enseignants, dans les futures écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), mais aussi dans les centres de formation des musiciens intervenants (CFMI) et les formations artistiques supérieures, les uns comme les autres donnant lieu à validation. Ce double mouvement garantira à la fois la pérennité des politiques engagées et la qualité des actions menées.

Cette qualité dépend de la place des artistes et des professionnels de la culture dans les projets éducatifs, qu'il s'agit de conforter. La France se distingue dans le monde par son choix de privilégier la participation directe des artistes (mais aussi des conservateurs, des bibliothécaires, des médiateurs, etc.) dans les projets d'éducation artistique, en partenariat avec les enseignants. Pourtant le statut des artistes et le régime des intermittents restreignent encore leur faculté d'être rétribués comme des acteurs de la transmission. Le projet de loi sur la création artistique en cours d'élaboration devra conforter leur capacité à contribuer aux projets éducatifs et à se former au partenariat avec les enseignants. Il en va autant de la défense de l'emploi artistique et de la lutte contre la précarité que de la qualité des projets éducatifs.

Il faut enfin bâtir le réseau des pôles de référence et de ressources. L'essor de l'éducation artistique et culturelle s'accomplira de manière diversifiée mais concertée, comme il sied dans un pays décentralisé, à condition que les territoires les moins pourvus bénéficient de l'appui prioritaire de l'État. De nombreux acteurs seront de fait confrontés au lancement de projets dont ils ne maîtrisent pas toujours les enjeux, la genèse, les implications, les modes d'évaluation. En plus des moyens financiers, qui manquent toujours à l'appel, il convient de leur offrir, sur le plan territorial comme sur le plan national, des pôles de référence qui fassent office de centres de ressources, de formation, d'évaluation, d'édition et de production d'outils pédagogiques. De tels pôles ont existé dans plusieurs domaines culturels, certains agissent encore ; il faut les faire renaître ou les consolider en relation avec le réseau du Centre national de la documentation pédagogique. Mais il importe aussi d'instituer un pôle national chargé d'animer et de coordonner les réflexions, d'esquisser des comparaisons internationales, d'encourager les coopérations transversales ou pluridisciplinaires. Se substituant au Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (strictement consultatif) il deviendrait un véritable outil au service d'une politique nationale, pilotée dans une dynamique interministérielle.

Ces propositions sont à nos yeux les premiers leviers d'une politique cohérente pour faire reculer la « misère symbolique », cousine et porte-parole de la misère tout court. Elles peuvent être concrétisées très

rapidement. Le président de la République et le gouvernement se sont engagés à un plan de grande ampleur. Ils doivent maintenant passer à l'acte. À moins de passer à la trappe ce pilier de la « refondation » de l'école et de la démocratisation de la culture qu'est l'éducation artistique.

Collectif "Pour l'éducation, par l'art"

Marie-Christine Bordeaux (maître de conférences, Université Stendhal Grenoble 3), Jean-Gabriel Carasso (auteur, réalisateur, directeur de l'Oiseau rare), Pascal Collin (dramaturge, metteur en scène), Jean-Pierre Daniel (cinéaste pédagogue, ex-président des Enfants de cinéma), François Deschamps (président de la Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles), Alain Kerlan (philosophe, Institut des sciences et des pratiques d'éducation et de formation, Université Lyon 2), Jean-Claude Lallias (professeur de lettres), Geneviève Lefaure (présidente de "Scènes d'enfances et d'ailleurs"), Philippe Meirieu (pédagogue, professeur à l'Université Lyon 2), Claire Rannou (déléguée nationale de l'ANRAT - théâtre et éducation), Robin Renucci (comédien, directeur des Tréteaux de France, président de l'ARIA), Emmanuel Wallon (sociologue, professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre).

GRANDE CAUSE TROQUE CDD CONTRE CDI

Depuis la fin des années soixante, d'accords interministériels en nouveaux dispositifs d'action, l'éducation artistique a régulièrement été affirmée comme une grande cause. Il ne lui aura manqué qu'une seule chose : une perspective claire, durable et structurée faute de réponses concrètes, inspirées et consensuelles à cette double interrogation : de quelle éducation les jeunes d'aujourd'hui ont-ils besoin ? Quelle plus-value représente l'approfondissement d'une relation avec les arts et la culture dans la formation et la construction de l'enfant ? Informés d'une histoire chaotique et discontinue, les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture et de la Communication proposent aujourd'hui une nouvelle orientation en faveur de l'EAC. Il y a là une avancée incontestable à saisir, à interroger et à enrichir.

La remise en cause brutale du plan Lang-Tasca, qui portait de manière inédite l'ambition d'une large démocratisation de l'éducation artistique et culturelle, est emblématique de la politique intermittente qui a caractérisé ce grand projet. Nous payons sans doute aujourd'hui encore le prix de son renoncement. Ayant rencontré sur son chemin des résistances de toute part, l'éducation artistique et culturelle a principalement souffert de n'être pas identifiée comme un élément de base d'une éducation-formation en phase avec son temps.

Mais de quelle éducation nos enfants ont-ils besoin ? L'époque actuelle transforme profondément les conditions d'élaboration et de diffusion de la connaissance, bouleverse les modèles culturels, modifie notre sensibilité en profondeur, notamment par l'accélération des flux et la diversification des supports d'information, conditionne les imaginaires par la force de sidération des 6 ou 7 types d'écrans qui s'inscrivent dans notre environnement, reconfigure une nouvelle fois les relations entre individu et société. Un tel contexte appelle plus que jamais à la mobilisation de toutes les énergies et de tous les savoir-faire pour élargir les bases de la formation des enfants, favoriser une approche globale de l'éducation qui saurait hybrider éducation formelle et non formelle pour mieux prendre en compte la globalité de la personne.

Concrètement, il s'agit de développer le sens esthétique, donner le goût de la contemplation ou d'une pratique artistique, solliciter l'imagination et la créativité, étoffer les repères individuels et collectifs, éveiller la curiosité de l'enfant et de l'adolescent. Autant de pistes pour multiplier leurs sources de distanciation et de discernement, contribuer à l'élargissement de leurs univers symboliques, approfondir la dimension citoyenne de l'éducation, varier les chemins de réussite, de confrontation au monde, d'apprentissage et d'épanouissement du plus grand nombre. Les réponses apportées par l'EAC s'avèrent essentielles à cet égard, comme en témoignent fréquemment, de manière empirique ou scientifique, psychologues, pédagogues, artistes, médiateurs, parents ou élèves dans le monde¹. Disons aussi clairement : avec l'EAC, il ne s'agit pas de faire de tout enfant un artiste en puissance. Juste de lui permettre de s'épanouir dans la plénitude de sa personnalité.

En pointant les limites dans lesquelles l'EAC a généralement évolué, il ne s'agit pas de ne pas reconnaître les multiples avancées qu'elle a connues depuis plus de quatre décennies, tout au contraire. Il faut rendre cette

justice à la réussite d'expériences et de démarches de toute nature mises en oeuvre par des enseignants, des militants de l'action culturelle, des travailleurs sociaux, des responsables institutionnels de l'État et des collectivités territoriales, des artistes. C'est de là qu'il faut partir pour envisager de nouvelles perspectives, celle d'un élargissement de l'éducation artistique et culturelle à tous les enfants, tout au long de leur parcours scolaire en particulier, sans oublier bien entendu d'autres temps et d'autres moments de la vie. Cependant, l'école, espace républicain par excellence, doit être privilégiée. C'est ici que tous les enfants, quelle que soit leur condition sociale, peuvent participer à des démarches d'activité artistique, fréquenter des lieux d'art et de culture, rencontrer des artistes et réaliser avec eux des projets qui mobilisent l'énergie de chacun, appréhender avec les outils nécessaires d'autres univers culturels que le leur, d'autres cultures, éprouver, par l'art et à la culture, leur relation au monde avec davantage de recul et d'empathie.

Il est vrai que les avancées de l'EAC que nous évoquons se sont principalement inscrites dans une visée expérimentale ou exceptionnelle plutôt qu'elles n'ont illustré une politique de fond. À cet égard, à défaut de continuité et de généralisation, on peut souligner combien la dynamique de la territorialisation des politiques culturelles a été profitable en maints endroits à l'EAC, ce dont attestent quelques trop rares études.

Néanmoins, la construction d'une offre de qualité, et *a fortiori* sa généralisation, nécessite toute une série de conditions : du temps pour commencer, des ressources artistiques et culturelles adéquates, des solutions de facilitation pour faire intervenir les artistes en milieu scolaire, un vaste programme de formation des enseignants, des médiateurs et autres intervenants, une coopération approfondie et mieux contractualisée entre les parties prenantes, un véritable programme d'études pour mieux apprécier les effets de l'action, des moyens certes davantage mutualisés mais aussi, *a minima*, actualisés en fonction des objectifs impartis. Et, au préalable, une philosophie d'action partagée.

Tandis que l'ambition nationale pour l'EAC redévalait la pente qu'elle avait peiné à gravir, les collectivités territoriales s'impliquaient davantage pour en préserver les chances. Cependant, les collectivités territoriales ne peuvent et ne doivent pas tout en la matière. Redonner une grande perspective pour l'EAC nécessite une articulation plus fluide entre vision nationale et projet local, notamment pour pallier les inégalités territoriales en la matière, ainsi qu'une plus grande confiance dans les énergies et les savoir-faire des acteurs de terrain. Aujourd'hui, le ministère de la Culture insiste lui aussi avec force sur l'importance des collectivités territoriales pour l'éducation artistique. En conférant à cette éducation la priorité de son action, il soulève un vif espoir. De son côté, l'Éducation nationale a inscrit l'EAC pour la première fois de son histoire dans une loi d'orientation. Mais tout cela signe-il un projet commun ? Comment être certain que l'on ne va pas retomber dans la même spirale sisyphienne ? Comment conjurer « l'éternel retour » de l'éducation artistique et culturelle ? 2

Il est temps de sortir de cette fatalité, de faire le lit d'une vision schizophrénique de l'EAC, de l'inscrire une bonne fois dans une perspective durable. Comment ? En impulsant une stratégie interministérielle au plus haut niveau de l'État, en fixant une règle contractuelle d'évaluation des politiques nationales et territoriales. En considérant une grande politique d'EAC comme un écosystème où chaque partie conditionne le tout : répondre à un besoin essentiel de formation, stimuler les coopérations et le rapprochement des points de vue, veiller à adapter les ressources artistiques et culturelles en conséquence, préserver la vitalité du travail artistique en temps de crise aussi car il ne représente pas une cerise sur le gâteau de l'éducation. Il est un élément du levain dans la pâte.

Jean-Pierre Saez

1– Cf. Ann Bamford, The Wow Factor : Global Research Compendium on the Impact of the Arts

on Education, Waxmann Verlag, 2006.

2– Cf. Marie-Christine Bordeaux et François Deschamps, *Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, ouvrage préfacé par Jean-Pierre Saez, Éditions de l'Attribut, 2013, 176 p.

UN CHEVAL DE TROIE DANS LE SYSTEME EDUCATIF

Fondateur de l'Oiseau rare – association d'études et de recherches culturelles –, ancien directeur de l'ANRAT et auteur de différents textes, ouvrages et documentaires sur l'éducation artistique et culturelle, Jean-Gabriel Carasso, à l'invitation de Manip, fait avec nous l'état des lieux des politiques mises en place jusqu'à aujourd'hui sur ce thème et pose les perspectives d'avenir.

Quelle analyse faites-vous des différentes politiques successives en matière d'éducation artistique et culturelle ?

Jean-Gabriel Carasso : La question de la dimension sensible et artistique de l'éducation est un grand thème de discussion, de militantisme, de débat voire d'angoisse même, qui est dans le débat public depuis une trentaine d'années et qui va le rester encore un bon moment parce que tout est loin d'être réglé. Je vois trois raisons à l'actualité de ce thème.

D'abord le constat, aujourd'hui largement partagé, de la limite des politiques de démocratisation culturelle par l'offre artistique. Des gouvernements successifs ont pensé, avec les collectivités territoriales, qu'il fallait diffuser le plus largement les oeuvres d'art pour toucher un maximum de citoyens de ce pays. Des réseaux formidables de théâtres, de bibliothèques, de médiathèques, de festivals, sur tous les territoires ont donc été créés. Ce mouvement d'aide à la création et à la diffusion, a permis de créer de nombreuses structures, une diversité d'événements... Il a permis cette « démocratisation culturelle » sans toutefois résoudre l'accessibilité de tous aux oeuvres d'art, qui était le grand pari de ce projet politique. En effet, depuis les années 80, les statistiques, faites en particulier par le Ministère de la Culture, montrent que ces politiques successives touchent environ 20% de la population. Et de plus, lorsque l'on ouvre une médiathèque près d'un théâtre ou un musée près d'un centre culturel, l'offre dégagée profite encore à ces mêmes 20 %, effet cumulatif bien connu désormais.

L'élargissement de l'offre culturelle sur un territoire trouve donc ses limites très rapidement. Une des manières de dépasser ces limites, a été d'une part de développer ces dernières années des programmes d'aides concernant les formes populaires du spectacle vivant comme le cirque, le théâtre de rue et la marionnette. D'autre part, on assiste à la volonté de porter un effort particulier sur la jeunesse, car elle représente un potentiel important du public de demain. Le monde de la culture, avec en particulier tout ce qui a trait au théâtre jeune public, va donc se tourner vers le monde de l'éducation. Un large débat public a eu lieu qui amène aujourd'hui les politiques à mettre en priorité l'éducation artistique dans leurs programmes.

C'est le cas de tous les candidats à la présidentielle depuis une dizaine d'années !

La deuxième raison, c'est le constat que l'éducation nationale est un système qui produit beaucoup d'échec scolaire. Bien qu'il y ait eu un vaste mouvement pédagogique d'éducation « nouvelle » depuis un siècle qui a tenté de promouvoir de nouvelles méthodes d'éducation active, la dimension magistrale de l'enseignement reste la norme. L'enjeu est donc de rénover le système et réintroduire de la créativité par les pratiques artistiques.

Depuis de nombreuses années, des outils ont été mis en place comme les projets d'action éducative, les jumelages, les ateliers de pratique artistique, les classes culturelles, etc, outils qui ont fait leurs preuves mais restent limités en nombre. La question est donc celle du développement significatif de ces pratiques, voire de leur généralisation éventuelle.

La troisième raison, au-delà de la double crise du système culturel et du système éducatif, est ce que nous avons appelé avec quelques amis, la bataille de l'imaginaire. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une fragmentation de la culture, à un combat féroce entre le « signe » qui impose son sens par la communication, et le « symbole » qui offre un espace libre d'imaginaire, par la « culture ». Face à cette situation, comment donner du sens, comment faire « société collective » ? Le champ de l'éducation artistique et culturelle est un endroit pour tenter d'avancer sur cette bataille de l'imaginaire, pour la construction de l'imaginaire collectif par des pratiques et des échanges solidaires dans le domaine de l'art et de la culture.

(...)

Mais nous trouvons toujours des fortes résistances, à la fois dans le monde de la culture et dans le monde de l'éducation, qui concernent des problématiques importantes comme la place de l'artiste dans la société ou le pouvoir du savoir dans l'éducation.

Une autre difficulté importante, c'est le passage de cas particuliers, de projets qui ont fait leurs preuves, à la généralisation. Nous n'avons actuellement ni les moyens humains, ni les moyens financiers, ni même les moyens sociologiques (la « demande sociale » est faible) de dépasser le champ expérimental pour faire entrer ces pratiques nouvelles dans le « bien commun ».

Je crois que l'éducation artistique et culturelle devrait rester un cheval de Troie, car l'objectif de fond ce n'est pas l'art... mais bien l'éducation. Il s'agit d'un élément essentiel de la construction de la personnalité, de « l'individuation » comme de la socialisation quand c'est une pratique collective. Évidemment, cela remet fortement en cause une part du système éducatif qui est construit sur le pouvoir du savoir. (...)

Propos recueillis par Patrick Boutigny et Emmanuelle Castang

Entretien dans *La Terrasse, Avignon en scène(s)*, hors-série (dossier « L'État et la politique culturelle », n° 211, juillet 2013, p. 38 (propos recueillis par Gwénola David).

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE A BESOIN D'AUDACE POLITIQUE

Pointée comme une nécessité depuis bien des législatures, l'éducation artistique et culturelle attend toujours, malgré les dispositifs successifs, un plan d'envergure qui permette de passer des velléités à la réalité de parcours structurés touchant tous les jeunes, de l'école primaire à l'université. Le président et le gouvernement en ont affiché la priorité. Emmanuel Wallon, professeur de sociologie politique à l'Université Paris Ouest Nanterre, membre fondateur du collectif « Pour l'éducation, par l'art », analyse les enjeux et les blocages d'une telle ambition.

En quoi l'éducation artistique et culturelle participe-t-elle d'un projet de société et constitue-t-elle une priorité ?

Emmanuel Wallon : Les ressorts usuels de la politique culturelle que sont la construction d'équipements, l'octroi de labels, le lancement de manifestations et autres festivals sont grippés et ne suffisent pas à déjouer les inégalités. Il faut donc davantage impliquer les arts dans la vie de tous, au quotidien. L'éducation artistique s'avère un puissant levier de démocratisation culturelle car l'école accueille l'ensemble des enfants, quels que soient leur milieu social et leur capital culturel. Au-delà de son efficacité en termes d'élargissement et de renouvellement des publics, la fréquentation des arts apporte des bienfaits éducatifs primordiaux. Préparer les jeunes à s'insérer dans la société, à observer des règles civiques, à s'investir dans les emplois du futur, suppose de les élever au plan des représentations symboliques pour qu'ils puissent faire de leurs expériences individuelles et émotions personnelles des motifs de réflexion et de partage. Une école circonscrite aux matières dites principales ne permettrait pas l'apprentissage de la vie en collectivité, qui requiert l'empathie, l'ouverture à l'altérité, l'aptitude à s'orienter dans la jungle des informations et des tentations. Elle serait par ailleurs en décalage avec les besoins d'une économie nouvelle qui repose sur l'initiative individuelle et la capacité à prendre ses responsabilités. L'éducation artistique est la seule alternative pertinente aux industries du divertissement qui formatent l'imaginaire de la jeunesse. Il s'agit à la fois d'un enjeu de société et de génération.

En quoi l'éducation artistique constitue-t-elle une chance pour l'école de se réformer et se repenser ?

E. W. : Pour réussir dans ses missions, l'école a besoin d'associer la découverte, la connaissance et la pratique des arts. L'éducation artistique favorise les relations avec l'extérieur, la transversalité entre les disciplines, la motivation des élèves et par conséquent leur réussite. Pour mettre les élèves en mouvement, leur transmettre le désir d'apprendre et de se cultiver eux-mêmes, les enseignants doivent solliciter toutes leurs facultés : non seulement celle de bien faire ou de tout savoir, mais aussi de s'exprimer, de s'exposer au regard des autres, d'exercer des talents naissants, de découvrir le plaisir qui s'attache au labeur. La construction d'un projet en partenariat avec des artistes autorise cela.

En novembre 2012, la ministre de la Culture Aurélie Filippetti a lancé une « Consultation nationale pour l'éducation artistique et culturelle » présidée par Marie Desplechin. Malgré la priorité affirmée, la mise en œuvre de la généralisation semble rencontrer de nombreux freins.

E. W. : La contrainte budgétaire est sévère. En dépit de l'affichage dans la loi de finances, la dégradation de la capacité d'action de l'État, entamée depuis plusieurs années, s'est accentuée dans ce domaine. Il en va de la cohérence entre le discours et l'action du gouvernement. Les Français peuvent comprendre qu'on manque d'argent, pas qu'on manque d'idées, de méthode et de volonté. Dès lors que l'éducation artistique est reconnue de tous côtés comme cruciale pour la réussite scolaire et l'essor des arts, alors il faut, malgré les restrictions, dégager les moyens d'enclencher de manière décisive le mouvement de généralisation souhaité, en portant d'abord l'effort sur le primaire, parce que c'est dans l'âge tendre que tout commence, et vers les territoires ruraux et périurbains, les moins équipés sur le plan culturel, les moins favorisés sur le plan économique, les plus vulnérables aux tentations populistes et xénophobes.

Est-ce seulement un problème de moyens ?

E. W. : Le défaut d'orientation et d'organisation dresse un second obstacle. Les différences de langage et d'habitudes de travail entre les ministères de la Culture et de l'Éducation requièrent un pilotage national, relayé dans le cadre de la région pour assurer la cohérence des actions. La pénurie de crédits impose une organisation à la fois volontariste et décentralisée. Un plan d'ampleur exige d'abord des ressources humaines. L'effort doit porter sur la formation initiale et continue des enseignants, pour les sensibiliser aux disciplines artistiques et les préparer au partenariat avec le monde de l'art, qui fait partie de leur mission. L'ouverture des écoles supérieures du professorat et de l'éducation en offre l'opportunité. Les artistes doivent également être initiés, durant leur cursus et leur carrière, à la conduite d'interventions en milieu scolaire. Les actions qu'ils encadrent à l'école doivent être reconnues comme inhérentes à leur vie professionnelle et notamment compter pour l'ouverture des droits aux allocations chômage des intermittents du spectacle. Dernière exigence: la ressource intellectuelle et documentaire. Il s'agit de conforter les meilleures expériences et d'en faire des exemples pour mobiliser toutes les forces disponibles. Cela réclame des compétences, des outils pédagogiques, des rencontres, un débat sur le sens et l'évaluation des actions. Le collectif « Pour l'éducation, par l'art » a proposé la création d'un pôle de référence national, observatoire et lieu de concertation à même de lancer des études, d'effectuer des comparaisons internationales, de stimuler les centres de ressources ou de recherche existants dans les divers champs disciplinaires. Enseignants et artistes, médiateurs et parents, associations et collectivités : partout des partenaires souhaitent s'impliquer. Mais il faut un minimum de moyens financiers et de volonté publique pour transformer cette espérance diffuse en mobilisation nationale.

Entretien réalisé par Gwénola David

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE,

UNE PÉDAGOGIE DE L'ÉBRANLEMENT

La Scène : Vous avez contribué aux réflexions préparatoires dont sont issus les « parcours d'éducation artistique et culturelle » présentés voici un an par le ministère de la Culture et de la Communication. Quel regard portez-vous sur ce dispositif ?

Philippe Meirieu : L'idée de parcours était dans l'air depuis déjà quelque temps ; elle est apparue de manière officielle dans la « loi sur la refondation de l'école » et nous avons trouvé que, en dépit et à cause de son caractère évasif – il en est ainsi pour de nombreuses notions du champ pédagogique, comme la notion de « projet », d' « objectif », de « respect de l'enfant » ou de « méthode active » - c'était une entrée intéressante qui pouvait s'avérer féconde. Nous ne savons pas encore comment elle va se concrétiser au quotidien et nous voulons peser pour qu'on n'en reste pas à des intentions générales et généreuses. J'aurais souhaité, pour ma part, que cette idée de parcours s'incarne à travers une proposition pédagogiquement structurée. Il m'aurait semblé intéressant, par exemple, de proposer que chaque élève d'école primaire, de collège et de lycée présente une synthèse de son parcours artistique et culturel, sous la forme d'un portfolio, et que cela soit intégré dans l'évaluation, à la fin de chaque cycle, au brevet des collèges, comme dans les CAP et au baccalauréat. Il ne s'agirait pas, évidemment, de donner une note à ce portfolio et de la faire entrer dans une moyenne absurde. Ce serait ridicule et même dangereux. Mais il s'agirait de vérifier que, dans ce lieu qu'est l'école et où passent tous les enfants, la rencontre avec l'art et la culture a été effective, qu'elle a été active et que l'enfant a été capable d'en garder une trace qui contribue à sa construction personnelle, intellectuelle, sociale et citoyenne... Nous en sommes très loin. L'idée du parcours est là, mais elle doit être travaillée et faire l'objet d'un partenariat fort entre les enseignants et les acteurs du monde artistique et culturel. Il y a là un outil possible pour lancer de véritables dynamiques qui permettront à chacun d'apporter sa pierre dans le respect des spécificités réciproques. Mais tout reste à construire.

(...) C'est que de nombreuses inquiétudes demeurent. La principale renvoie à de vieux projets qui dorment encore dans les cartons de quelques idéologues et qui peuvent ressurgir à la moindre occasion : c'est celle de l'externalisation systématique de l'éducation artistique et culturelle en dehors de la classe, au prétexte qu'elle relèverait du domaine privé - le choix des familles - et parce qu'on estime que les enseignants devraient s'en tenir au « lire – écrire - compter ». Je crois qu'il s'agit là d'une erreur très grave. D'une part, parce que ce « lire – écrire - compter » ne prend vraiment de sens que parce qu'il s'inscrit dans un projet éducatif en interaction constante avec ce qui permet à l'enfant d'accéder au sens et à la saveur des savoirs, comme au plaisir de la pensée et à la joie de pouvoir participer, grâce à l'art et à la culture, de « l'humaine condition ». Un professeur des écoles qui serait assigné au seul enseignement du « lire – écrire - compter » se retrouverait contraint de justifier sans cesse « l'employabilité » de ce qu'il transmet, dans une vision strictement technocratique et utilitariste de son métier, à mille lieues de toute véritable formation du sujet à la liberté... D'autre part, une telle conception constituerait une régression majeure en matière de « droit à l'éducation », car elle renverrait la rencontre avec l'art et la culture à l'inégalité sociale. On sait depuis déjà longtemps en

effet, que la demande d'art et de culture doit être construite. Elle n'est pas équitablement répartie dans le champ social. L'école doit faire émerger cette demande, sans cela l'augmentation de l'offre artistique et culturelle, aussi importante et de qualité soit-elle, bénéficiera toujours à ceux et celles qui ont eu la chance d'en éprouver, au sein de leur environnement social, le caractère éminemment désirable. (...) Si l'on veut vraiment démocratiser l'art et la culture, il ne suffit pas de multiplier les offres, il faut construire la demande, et cela dans la seule institution fréquentée par toutes et tous, l'École. (...)

La Scène : Les acteurs culturels témoignent souvent de leur difficulté à accompagner les jeunes enseignants, eux-mêmes peu motivés ou peu convaincus par ce qui relève de l'éducation artistique et culturelle ?

P. M. : Je crois que les enseignants doivent entendre que l'art et la culture sont, tout à la fois, la respiration et l'inspiration absolument indispensables dans toute éducation scolaire, ne serait-ce que pour que l'enfant se pose, accède à l'intentionnalité et puisse accéder aux autres savoirs fondamentaux. Je crois beaucoup à l'éducation par l'art dans ce monde où règne ce que Bernard Stiegler nomme « le capitalisme pulsionnel », où la consommation nous talonne en permanence, où une surexcitation continue envahit les esprits des enfants. Plus que jamais, l'art reste une expérience fondamentale. C'est le moyen privilégié d'accéder à ce que le philosophe Gabriel Madinier appelle l'inversion de la dispersion. C'est là que s'effectue, de manière privilégiée, l'expérience de la construction du symbolique. Car, n'en doutons pas : il y a des expériences artistiques qui permettent de changer le regard, la posture, la place du sujet dans la société. On ne peut pas priver les enfants de cela, y compris parce que la dimension culturelle des autres savoirs traditionnels risque, sinon, de progressivement disparaître au profit d'« utilités scolaires » que l'on s'approprie pour passer un examen et que l'on oublie dès le lendemain. (...)

La Scène : Qu'entendez-vous lorsque vous parlez d'« ébranler les certitudes » ?

P. M. : L'art est là, en effet, pour ébranler un quotidien embourbé dans l'habitude, le fonctionnel, la consommation pulsionnelle. Il fait apparaître les questions anthropologiques fondatrices souvent enfouies, oubliées, ou trop vite évacuées... Des questions que l'enfant porte en lui, qui l'habitent au fond de lui, mais, le plus souvent, dans un chaos psychique qui les rend insaisissables. C'est pourquoi, l'art lui est si nécessaire : il donne forme à tout cela et permet d'accéder, tout à la fois, à soi-même, aux autres et au monde. L'art, c'est le début des Métamorphoses d'Ovide, quand émerge du chaos ce qui permet de comprendre et de parler, ce qui permet à la pensée de se dégager du magma et de se relier ainsi, à travers les créations des autres, à l'« l'humaine condition ». L'art, ainsi, nous interroge sur ce que c'est que vivre et nous confronte avec la mort, il dit notre espérance et évoque nos angoisses, nous rappelle notre solitude ontologique et convoque notre rapport ambigu avec l'altérité. L'art nous ébranle pour que, derrière les simagrées obligées de la mondanité, nous (re)découvrons les questions qui nous hantent, ces questions qui nous réunissent bien plus que les réponses que, pour nous rassurer, nous tentons de leur donner.

Or, notre société – et, plus particulièrement, la société savante et sérieuse qui construit la culture scolaire - a tendance à traiter par le mépris ces questions, ou à les renvoyer à une « sous-culture jeune » qu'on peut juger très préoccupante aujourd'hui. Si l'on regarde les sites Internet que fréquentent les collégiens, pour leur grande majorité, ils relèvent du surnaturel ou d'une sorte d'ésotérisme bas de gamme. J'interprète cela comme étant l'expression d'un besoin auquel, nous autres adultes, n'avons pas su répondre. Car, nos enfants « ne vivent pas seulement de pain », ils vivent aussi de symbolique. Ils ont besoin de mettre des mots et des figures sur ce qui les habite. Et, si nous nous dérobons, si nous ne leur offrons pas les rencontres avec l'art et la culture qui leur permettent de construire du symbolique, nous laissons la porte toute grande aux « joueurs de flûte » les moins désintéressés (...)

Propos recueillis par Cyrille Planson

CONVAINCRE PARTOUT ET NE RIEN RELACHER

Mesdames et Messieurs,
Chers amis, chers collègues,
C'est avec grand plaisir que je réponds ici,
En tant que «grand témoin», à la proposition
De partager ensemble un peu de nos visions
Des questions culturelles et politiques, aussi.
Vous me voyez sensible, et surtout honoré,
En cette occasion, de pouvoir vous parler.

Je fais le choix risqué, certes, mais avec entrain,
De m'adresser à vous en vers alexandrins !
Ce plaisir de la rime n'est autre qu'un clin d'oeil
Qui restera, j'espère, loin du péché d'orgueil...
Sans prétention aucune, c'est une tentative
Pour toucher votre oreille, pour la rendre attentive,
Et pour vous faire entendre aujourd'hui, autrement,
Ce que je veux vous dire le plus précisément.
(...)

Il me faut aborder, enfin, sans précaution,
Le thème récurrent de l'éducation.
Ici même, il me semble, voilà déjà deux ans,
Un candidat rêvant d'être le Président
Affirmait avec force sa grande conviction
Et son projet d'un Plan pour l'éducation.
Il fut alors question (l'idée n'est pas banale)
D'un grand plan d'envergure, d'un grand Plan National,
Qui serait artistique autant que culturel,
Et d'une implication interministérielle.
Or, quelques mois plus tard, en ce lieu, à cette heure...
Il faut bien l'avouer, bien des questions demeurent.

Si l'un des ministères, celui de la Culture,
Veut faire de ce projet un projet d'envergure,
Si de nombreux acteurs se trouvent engagés,
(Je pense ici beaucoup aux Collectivités)

Convenez que pour l'autre, et c'est ce qui fait mal,
Le ministère de l'Éducation nationale...
Certes, il est bien inscrit un «parcours culturel»
Dans la nouvelle loi de la Refondation
De l'école... Que dire de cette loi ? Sinon qu'elle
Paraît encore bien loin des dites intentions.
Qui peut dire clairement ce dont il s'agirait ?
Quel «!parcours!» ? Quelle pratique ? Enfin, pour quels projets ?
Et tous ces enseignants qui rêvent de bien faire
Trouveront-ils le temps, l'espace nécessaires ?
Qu'en sera-t-il vraiment de leur formation
Qu'elle soit initiale, ou bien continuée ?
Dans les É S P É ? Les universités ?
Quels moyens consacrés aux associations ?
Quelle présence accordée à ceux qui interviennent :
Artistes, intermittents et médiateurs en chaîne ?
Quelle sera la place donnée à la pratique,
L'expérimentation ? Que faire du numérique ?
Et qu'en est-il du rôle des collectivités
Invitées à agir, mais surtout... à payer ?

L'éducation par l'art pourrait changer l'école.
L'expérience est centrale et non périphérique.
Elle prépare chacun à sa piste d'envol.
C'est une éducation des plus démocratique
Qui change le rapport de l'enfant au savoir,
Aiguise sa pensée, son regard, sa mémoire.
Plutôt que voir toujours en l'autre un adversaire,
L'éducation par l'art en fait un partenaire.
L'enfant passe du bavardage à la parole,
De l'excitation à la concentration,
Il découvre le geste sans gesticulation.
Une telle éducation donne sens à l'École.
(...)
Tout cela bouge un peu, mais bien trop lentement,
Là où l'on espérait un profond changement.
Il nous faut donc poursuivre, sans cesse travailler
Pour convaincre partout et ne rien relâcher
De la nécessité, du besoin, de l'urgence
D'une action durable et pleine d'exigence,
Qui ferait place belle (ce serait magnifique),
Dans l'école, et hors d'elle, aux pratiques artistiques.
Sans doute faut-il du temps et quelques bons budgets
Pour voir éclore un jour cet ambitieux projet

Appelé par certains «généralisation»
Qui toucherait d'un coup toute une population.

Mesdames et messieurs, c'est une vraie bataille
Qu'ensemble nous menons ici, vaille que vaille,
Pour le droit de chacun à son imaginaire,
Pour une vie ensemble, unis et solidaires.
Nous parlons de partage et d'émancipation
Nous parlons de désir, pas de sidération.
C'est l'honneur du théâtre, des arts, de la culture,
D'être au coeur des combats, loin des caricatures
Du divertissement servi à la maison
Aux «cerveaux disponibles», et avec dérision.
Notre présence ici est un engagement
Dans le vaste combat cité précédemment.
Je nous invite donc à tenir bon, toujours,
A inventer encore les formes, les contours
D'une action artistique autant que culturelle
Qui soit tout autre chose qu'ambition personnelle.
Comme le rémouleur, avec sa voix puissante,
Aiguise les tranchants sur sa meule ambulante,
J'invite donc chacun et chacune, aujourd'hui,
À venir avec nous aiguïser ses outils. (...)

Robin Renucci - Texte intégral sur le site www.treteauxdefrance.com

Pascal Collin

L'Urgence de l'art à l'école, Un plan artistique pour l'éducation nationale,
Éditions Théâtrales, Paris, 2013, préface d'Emmanuel Wallon (extraits de l'introduction)

POUR TOUS ET PARTOUT

Retour, donc, ici, à « l'éducation artistique et culturelle » associée à de forts principes généraux qu'il reste à concrétiser à travers à la fois une organisation du temps scolaire qui permette un encadrement des parcours de pratique et de découverte des élèves, et les financements que cela suppose pour les mettre en place avec l'aide des collectivités territoriales. Les élus locaux n'ont évidemment pas manqué de remarquer que les crédits réservés à cette fin étaient encore très insuffisants pour avancer hardiment vers l'objectif de la généralisation d'une rentrée à l'autre.(1) On peut comprendre et même saluer la prudence avec laquelle progresse la nouvelle politique éducative, ceci dit sans ironie, l'école ayant besoin de quiétude et de continuité pour accomplir ses missions. Il convient néanmoins de se demander si la démarche adoptée est la meilleure et de s'assurer qu'elle ne sera pas abandonnée en route au gré des tâtonnements.

D'où la question de méthode, qui conditionne encore davantage le sens de l'action : il ne s'agit pas en priorité de découper un gâteau horaire d'une taille limitée, mais de repenser l'école à partir des problématiques inhérentes aux grands domaines de la formation, qui construisent l'humanité de l'homme et de la femme en devenir. C'est à partir des enjeux pédagogiques et des ambitions, pour tous les élèves, d'une éducation artistique qui a forgé sa spécificité et sa légitimité au travers d'une longue histoire, riche d'expériences documentées et évaluées, que les pages qui suivent espèrent abonder la réflexion sur le présent et l'avenir de l'éducation. Car les principaux acquis de l'éducation artistique concernent tout autant les démarches que les contenus, et sont ainsi en mesure d'offrir à la refondation la dynamique de l'innovation : il n'est pas interdit de penser que la faculté d'invention dont ont su faire preuve jusqu'à présent ses promoteurs au sein de l'enseignement scolaire, et qu'ils entendent aujourd'hui démultiplier, profitera demain à d'autres domaines, tout aussi vitaux, de l'apprentissage au XXI^{ème} siècle – dont, notablement, l'éducation scientifique.

Loin donc de renoncer à sa spécificité pour mieux s'inscrire dans le « socle commun de connaissances et de compétences » établi en 2005,(2) l'éducation artistique doit au contraire commencer par la revendiquer afin de stimuler le désir des élèves de s'investir dans les autres domaines de l'éducation, par essence culturelle en effet, puisque l'école a vocation de les initier aux réalités vivantes de la culture, dans toute leur diversité.

(...) Ce « projet national d'éducation artistique et culturelle » entend donc répondre aux engagements du nouveau président : l'intérêt remarquable de la proposition de François Hollande réside dans le fait qu'elle figurait en tête de celles avancées pour la culture, et que son champ d'action est l'éducation. Cela signifie qu'à travers la jeunesse, la culture concerne tout le monde. A ce titre, il n'y a pas lieu d'opposer les deux ministères, qui devront développer d'inédites synergies, et qui s'accordent déjà sur un point essentiel : « l'éducation culturelle », selon le rapport sur la refondation de l'école doit se faire « pour tous », tandis que le « projet national » du ministère de la Culture s'intitule « pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture ». Est ainsi posée, des deux côtés, la problématique politique majeure, celle de la généralisation de l'éducation artistique. La Culture prend d'ailleurs en compte les travaux de l'Éducation en s'inscrivant dans leur

continuité. Ceux-ci ayant « dessiné les premiers contours d'une ambition renouvelée assignée à l'éducation artistique et culturelle, il nous faut désormais en débattre dans une perspective plus large, afin de parvenir à la généralisation de l'accès des jeunes à l'art et à la culture dans les cinq ans à venir. »

Il n'est donc pas question d'arbitrer ici une compétition quelconque entre ministères qui doivent au contraire étroitement collaborer dans l'intérêt des élèves (avec leurs homologues de l'Enseignement supérieur, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, mais aussi de l'Agriculture, en charge de lycées spécialisés). De concertation en consultation, les experts ont ainsi prélué à l'ouverture du chantier promis par le président. Le débat n'est pas clos pour autant. (...) L'humilité devant la réalité et sa complexité est une vertu, dans la mesure où elle n'est pas une fin. (...) Si les ministères ont encore le pied à l'étrier, le temps est aujourd'hui venu d'éperonner la volonté politique, car tout en dépend, en affrontant les questions de contenu mais aussi en posant la méthode pour y répondre. En l'occurrence, se fonder sur l'expérience des bonnes pratiques de l'éducation artistique et culturelle dans le but de la généraliser véritablement, c'est possible. Le faire de manière progressive, c'est sage. Mais se contenter de les encourager à travers des paroles réconfortantes, des mesures symboliques et d'incertaines réunions de coordination, sans les relier à une démarche d'ensemble inscrite dans un calendrier précis et dotée de moyens substantiels, dans la ligne de l'ambition ministérielle telle qu'elle s'est déjà exprimée à plusieurs reprises, ce serait condamner à brève échéance les acteurs de ces bonnes pratiques à la déception et à la dispersion.

Il s'agit donc maintenant d'alimenter la discussion qui a été mise à l'ordre du jour de la nation, ce qui est déjà un résultat positif, avec des considérations de fond, des propositions et des perspectives pour la suite. Pour entraîner l'ensemble des élèves et des étudiants, mais aussi des enseignants et des parents, sans oublier les élus territoriaux dont le concours est indispensable, il faut en effet que l'éducation artistique associe intimement réflexions partagées et pratiques. Bien entendu, sur le terrain, l'éducation artistique continuera de démontrer sa nécessité et son efficacité : demain comme hier, elle conquerra les esprits par l'exemple et s'imposera dans les faits par la preuve. Mais en République et surtout dans l'école qui en est le foyer, rien de sérieux ni de durable ne saurait se faire de manière égalitaire sans une ferme volonté de l'État.

Comme tous les grands desseins, la généralisation de l'éducation artistique « pour tous et partout », pour reprendre une autre expression de François Hollande, réclame bien plus qu'un projet ou un schéma : elle exige un plan national. C'est l'expression à laquelle je me tiendrai, quand bien même la prudence des deux ministères l'ait écartée au profit de formules moins volontaristes. Allons même un peu plus loin : un plan national pour l'éducation artistique doit être aussi, par définition et par obligation, un plan artistique pour l'éducation nationale. Quant à la notion d'urgence, si souvent claironnée sous les oukases de l'actualité, elle retrouve ici son acception la plus brûlante, car la jeunesse n'a pas le temps d'attendre que l'école daigne lui donner accès au monde des représentations et à leur analyse. Faute d'apprentissage vivant des codes et des langages, elle continuera à se précipiter, toujours plus vite, vers les images produites par l'usine à clichés. Tout en consommant ces images à haute dose, elle saura encore un temps les critiquer. Mais la demande fait de l'offre son maître. Qu'arrivera-t-il quand elle sera entièrement soumise au divertissement et à ses lois ?

Pascal Collin (3)

1 - Voir la lettre du Premier ministre Jean-Marc Ayrault aux présidents des associations d'élus territoriaux, le 18 décembre 2013

(www.gouvernement.fr/premier-ministre/rythmes-scolaires-le-premier-ministre-precise-l-aide-aux-communes). Pour compenser le surcoût engendré par le passage à la semaine de quatre jours et demi dans les écoles primaires, qui libère trois heures hebdomadaires réservées aux activités éducatives, le gouvernement a

provisionné un montant global de 250 millions d'euros en 2013 sur la base d'une dotation de 50 € par élève (avec une majoration de 40 euros par élève dans les communes éligibles à la Dotation de solidarité urbaine ou à la Dotation de solidarité rurale « cibles ») pour les communes ayant résolu d'appliquer cette réforme dès septembre 2013, et de 45 € par élève seulement pour les communes éligibles l'ayant repoussée en septembre 2014, alors que l'Association des maires de France estime les besoins à 150 euros en moyenne par élève et par an pour une heure d'activités périscolaires.

2 - Socle commun de connaissances et de compétences, défini par la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 (dite loi Fillon), dont la maîtrise est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (DNB) à la fin du collège.

3 - Agrégé de lettres, écrivain, traducteur, dramaturge et acteur.

Marie-Christine Bordeaux

**Communication aux 3èmes Rencontres d'Enfance, Art et Langages :
« Artistes, enseignants, ATSEM, ces équipes qui innover », Lyon, 30 janvier 2008,
publié en ligne : www.enfance.lyon.fr/actesrencontres2008.pdf**

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : PRATIQUES INNOVANTES ET PROSPECTIVES

Il existe certes une représentation qui reste solidement ancrée dans le fonds discursif attaché à l'éducation artistique et culturelle. Elle puise ses racines dans le montage politique des premières formes institutionnalisées de partenariat Culture / Éducation. Ce partenariat, à l'origine, est bipolaire, mettant en présence deux administrations d'État. La répartition des rôles entre enseignant et artiste est une composante importante des premières formes de partenariat institutionnel, sur laquelle de nombreux écrits ont été produits. On en trouve une traduction sociologique dans la sociologie de l'art (notamment Nathalie Heinich) et la sociologie des régimes d'action (Boltanski et Thévenot). Dans le cadre conceptuel posé par ces champs de la sociologie, la culture est un bien partagé entre des groupes d'acteurs qui se reconnaissent dans des régimes de valeurs que l'histoire des institutions culturelles et éducatives en France a construits comme séparés, voire antagonistes : les acteurs du monde de l'art et ceux du monde de l'éducation. Les premiers sont présentés comme attachés, par la nature même de leurs activités, aux valeurs du monde de l'art, que l'on peut qualifier de « valeurs inspirées » : elles ressortissent à l'excellence artistique, à la singularité, à l'avant-garde, au risque de l'expérimentation. Il s'agit d'une culture contemporaine, en émergence, en mouvement, se nourrissant de l'innovation produite par la quête sans fin du renouvellement des langages artistiques. Les autres seraient essentiellement attachés aux « valeurs civiques » qui fondent le projet éducatif : la transmission, l'héritage culturel, l'accès effectif pour tous au sein d'un système qui assure une garantie de démocratisation de l'accès aux savoirs et à la culture. Il s'agirait alors davantage d'une culture instituée.

Cette présentation, qui a l'avantage de proposer une traduction sociologique de la construction bipolaire du partenariat, a trois inconvénients majeurs. Le premier est l'impossibilité de penser la médiation, qui ne pourrait s'effectuer que dans un espace restreint, interstitiel, pour tout dire un non-lieu, entre deux blocs de valeurs historiquement construits comme inconciliables. Le deuxième réside dans le risque de présenter comme naturelles, intrinsèques, des caractéristiques affectées respectivement aux valeurs du monde de l'art et aux valeurs du monde de l'éducation, alors qu'il s'agit d'un construit politique et social. Le troisième est de partitionner artificiellement le champ culturel, de séparer ce qui relève de l'art et ce qui relève de la culture, alors que le fait esthétique se produit dans un ensemble de conduites reliées, à la fois en production et en réception. L'innovation, la création, l'expérimentation sont à tort présentées comme des caractéristiques propres au monde de l'art, tandis que l'école serait condamnée à une éternelle reproduction culturelle des mêmes formes figées.

Certes, c'est souvent ainsi que le vivent les acteurs, sur le terrain, lorsqu'ils mettent en place une action en partenariat : le consensus est rare, les incompréhensions fréquentes, les représentations de l'autre parfois

caricaturales. Le conflit entre valeurs inspirées et valeurs civiques est souvent palpable dans ces situations de partenariat interindividuel. Mais les vraies lignes de fracture sont ailleurs : elles transcendent l'organisation des champs professionnels. Il s'agit, bien plus profondément que les tensions qui viennent d'être citées, du conflit entre spécialistes et généralistes, entre sectoriels et transversaux, entre vision disciplinaire et vision globale. Ce conflit, qui scinde en interne le monde de la culture aussi bien que le monde de l'éducation, explique en partie la situation éternellement fragile et menacée de la direction chargée de l'action culturelle et des publics au ministère de la Culture, et des moyens qui lui sont affectés ; il forme aussi, dans le monde éducatif, le soubassement du conflit entre partisans de l'action culturelle comme creuset de l'innovation pédagogique et partisans de l'intégration des arts et de la culture dans les programmes d'enseignement. Partisans de l'innovation pédagogique et artistes représentatifs de l'émergence, de l'avant-garde, trouvent donc des terrains d'alliance différents de ceux qui permettent, par exemple, la convergence de vues entre lieux de diffusion et partisans de l'enseignement de l'histoire des arts et de l'initiation aux techniques d'expression à l'école.

Les théories de l'innovation fournissent quelques clés pour analyser ces rapports complexes entre éducation et culture. Elles permettent de prendre en compte à la fois des pratiques sociales, des techniques (par exemple, les techniques du corps) et de penser simultanément le niveau individuel et le niveau collectif. Les sociologues qui s'inscrivent dans les courants de la sociologie des sciences et des techniques ont en effet mis en évidence le fait qu'une nouveauté technologique (découverte ou amélioration d'un outil existant), pour voir le jour, ne s'impose que très rarement par sa seule utilité technique. Toute innovation est le produit d'une invention technique, de l'action de réseaux sociaux (groupes de pression, groupes de résistance, réseaux de professionnels ingénieurs, techniciens ou autres, réseaux politiques, réseaux économiques), de l'efficacité de vecteurs de communication, et de circonstances historiquement datées. L'innovation naît de ces longues chaînes de médiation. En somme, l'innovation, c'est une invention qui a réussi à faire sens et à s'inscrire dans un conglomérat de corps social, de contraintes techniques, économiques et politiques. Une telle vision se situe aux antipodes d'une représentation romantique d'un chercheur isolé et génial, transcendé par l'impact potentiel de son invention.

Peut-être les théories de l'innovation peuvent-elle nous aider à comprendre pourquoi le consensus sur la nécessité de la présence des arts à l'école, alors qu'il est assez largement partagé, et en tout cas présent dans tous les discours politiques, n'est en rien traduit dans les choix budgétaires des collectivités publiques. Même si l'argument n'est pas faux, il est tout à fait simpliste d'en faire porter la seule responsabilité sur l'Éducation nationale, souvent présentée comme l'incarnation de la résistance au changement, ce qui revient à assimiler abusivement fonctionnement de la superstructure et pratiques locales des acteurs. Du côté de la culture, en effet, malgré les déclarations de bonne volonté, il n'est encore admis que par un nombre restreint d'artistes et de lieux culturels que l'éducation artistique et culturelle fait partie du « cœur de métier » des professionnels de la culture, et que des budgets conséquents doivent être ménagés dans les budgets de fonctionnement des structures. Nous en sommes encore souvent à une vision additionnelle, où l'éducation artistique dépend de crédits supplémentaires, aussi bien dans le secteur éducatif que dans le secteur culturel.

(...) Aussi est-il nécessaire que l'éducation artistique et culturelle ne soit plus seulement décrite par ses défenseurs ou ses contempteurs, mais observée, analysée, théorisée en fonction de points de vue qui ne soient dictés ni par les militants ni par le politique. Qu'elle puisse faire l'objet d'un véritable débat public, à partir de connaissances diffusables. Pour être innovante, elle doit être plus largement partagée. (...)

Marie-Christine Bordeaux

Marie-Christine Bordeaux & François Deschamps

Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires,
préface de Jean-Pierre Saez, Éditions de l'Attribut, Toulouse, 2013 :
recension de Vincent Rouillon dans la *Lettre d'Échanges* (FNCC), n° 110, mi-juillet 2013.

POUR UN SERVICE PUBLIC

DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'étude *Éducation artistique, l'éternel retour?* constitue tout d'abord un remarquable travail d'histoire. L'EAC n'est pas seulement un projet, c'est aussi un chemin qui, même s'il est chaotique, n'en a pas moins ses temps forts, ses moments de recul, et donc ses enseignements. C'est l'histoire d'un rêve dont on ne sait toujours pas s'il est inabouti ou inaccessible. Mais par delà l'exceptionnelle somme de données qu'il fournit, ce livre possède dans ses préconisations qui « mènent vers l'acte IV de la décentralisation » une vertu prospective ainsi exprimée : cet acte IV aurait la particularité de faire des départements les opérateurs centraux de l'EAC. Quelques commentaires.

Il y a ici une infinité de choses à apprendre. Mais l'une d'entre elles a sans doute une portée particulière, car elle pose non seulement les conditions nécessaires pour une réelle généralisation de l'EAC mais elle éclaire aussi le sens même de ce que la FNCC, aux côtés des associations d'élus représentées au CCTDC, a appelé une "république culturelle décentralisée". Dans une telle république, qui procéderait d'une territorialisation des politiques nationales, le rôle des départements s'avèrerait majeur pour la généralisation de l'EAC. Ce que montre l'analyse des expérimentations réussies en cette matière : « Les départements apparaissent comme l'échelon de référence le plus pertinent pour orchestrer et assurer l'égalité territoriale ». Avant d'explorer « la nécessité de reconnaître l'implication et le rôle des collectivités » dans l'EAC, sans doute faut-il mettre à jour la grille implicite qui structure les préconisations des auteurs.

Périmètres politiques et âges du grandissement. Pour ainsi dire, en regard du grandissement et des successions de générations, on peut schématiquement considérer que les communes et les intercommunalités ont tout particulièrement en charge la petite enfance, les départements la pré et prime adolescence et les régions les débuts de l'âge adulte. Une répartition qui correspond aux responsabilités officielles des communes sur les écoles, des départements sur les collèges et des régions sur les lycées. A cela, il convient d'ajouter un élément supplémentaire : hors des importantes agglomérations urbaines (et *a fortiori* hors métropoles), les départements contribuent à coordonner les communes dans leur engagement envers la petite enfance. Bien sûr, on objectera que la très grande majorité de la population vit dans les villes ; mais, précisément, l'objection courante quant à l'objectif d'une généralisation de l'EAC s'appuyant sur les ressources de proximité est celle des risques d'inégalité en faveur des villes et au détriment des espaces ruraux, moins riches en équipements culturels. Le garant ici ne pourra être que le département.

Une question : si le département est le bon "échelon" de l'EAC et si son action en ce domaine concerne

essentiellement la prime adolescence, alors n'est-ce pas cet âge qui doit être mis au centre de gravité du projet de généralisation de l'EAC, et non, tel qu'actuellement envisagé en lien avec la réforme des rythmes scolaires, le primaire (même si, bien entendu, les deux ne s'excluent aucunement) ?

Quoi qu'il en soit, les auteurs insistent longuement sur la pertinence du périmètre départemental et des conseils généraux pourtant parfois minimisés dans leur rôle culturel. Ainsi, quand il est noté que « les collectivités territoriales ont une réelle capacité à mobiliser l'Education nationale dans le cadre des relations locales », c'est en premier lieu des départements dont il est question. Quand il est noté que les collectivités « opposent une réelle capacité de résistance aux discontinuités de l'Etat », c'est encore surtout aux départements qu'il est fait référence d'après des études menées dans la Somme, en Savoie et dans l'Oise. Quand il est souligné que les collectivités ont « une efficacité certaine pour atteindre toute une population scolaire », il va de soi que cela ne peut viser les communes, par définition moins coordonnées que les départements. Cette dernière remarque suit d'ailleurs l'évocation de l'excellence des « parcours culturels » mis en place dans l'Oise. Tel est enfin le sens du regret devant la disparition des ADDM, lesquelles étaient en mesure d'agir « comme des éléments tiers entre collectivités et Education nationale » ainsi qu'en direction des acteurs culturels de leur département, et ce d'autant mieux que leur double tutelle Etat/ conseil général leur conférait une réelle légitimité nationale à un niveau de proximité.

Quelques préconisations qui, disent les auteurs, « vont au-delà des habitudes acquises et des répartitions des rôles » aujourd'hui effectifs. Sous le titre « mettre en œuvre une décentralisation progressive et raisonnée de l'éducation artistique », les auteurs plaident pour attribuer une « dominante » aux diverses natures de collectivités, selon une approche sectorialisée de la culture, les uns et les autres pouvant « se spécialiser dans le pilotage des fonctions transversales » de la culture, « en cohérence » avec des périmètres politico-administrativement spécifiés.

Ainsi, dans le cadre d'un « copilotage à l'échelle régionale » mis en œuvre « à l'échelle départementale », **les régions** seraient « chefs de file » des Pôles ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC), soit l'ensemble des structures existantes labellisées « pôles ressources » par l'Etat. Donc un rôle pour ainsi dire d'incitateur territorial pour des équipements n'ayant pas forcément mis l'action de proche proximité (jusqu'à la commune) au nombre de leurs missions.

Les départements, eux, seraient « chefs de file pour la diffusion de l'éducation artistique dans les zones éloignées de l'offre culturelle » et pour son intégration dans les schémas départementaux des enseignements artistique que leur a confié la loi de décentralisation de 2004. Tel est l'exemple des départements de la Savoie et de l'Ardèche qui va en profondeur et avec volontarisme dans ce sens (cf. la Lettre d'Echanges n°108).

Quant aux communes et aux intercommunalités, elles seraient « chefs de file pour le financement de l'accueil et de la médiation culturelle » via les structures qu'elles financent. Une formule qui, en quelque sorte, place le bloc communal quelque peu en retrait de l'élaboration des contenus de l'EAC, ce qui peut soulager des petites communes aux moyens réduits mais ne saurait cependant convenir à la volonté des villes plus grandes et donc mieux dotées.

Enfin, les auteurs proposent une innovation: « spécialiser les intercommunalités dans le développement de l'éducation à la culture numérique ».

Quoi qu'il en soit de ces répartitions et articulations des compétences, cette constatation : « Le département est un échelon pertinent pour accompagner les intercommunalités et co-élaborer avec elles et les services de l'Etat des Plans locaux d'éducation artistique (PLEA) et des déclinaisons du Schéma départemental des enseignements artistiques, tout en étant intégré dans une réflexion à l'échelle régionale. » Là encore, le département apparaît comme le pivot de la généralisation.

Concluons par la phrase clef de cet essai indispensable : « L'éducation artistique n'est pas une matière, c'est un état d'esprit et un cadre d'action que se donnent des acteurs pour penser autrement l'acte d'enseigner et celui de partager. » C'est-à-dire, l'EAC nécessite sa généralisation non seulement parce que l'expérimentation réelle des arts et de la culture relève d'une valeur de civilisation fondamentale, mais aussi parce que la sensibilisation aux arts et à la culture favorise la transmission du savoir en général. Une conclusion dans le droit fil des idéaux de l'éducation populaire. Une conclusion qui, également, identifie la dimension nationale d'une ambition que doivent porter les territoires : c'est par sa contribution à l'acquisition du savoir que l'EAC relève d'une mission nationale.

Vincent Rouillon

Le collectif « Pour l'éducation, par l'art » en bref



Pour l'éducation, par l'art

Collectif pour l'éducation artistique et culturelle

Le mouvement pour une présence résolue de l'art dans les processus éducatifs (pratiques artistiques, accès aux œuvres...) que l'on nomme généralement "éducation artistique et culturelle" (EAC), a connu depuis des décennies de multiples soubresauts. Malgré l'engagement des très nombreux enseignants volontaires, des artistes qui les accompagnent dans des projets de "partenariats" multiformes, des cadres de travail innovants (PAE, PACTES, jumelages, ateliers de pratique artistique, options en lycées, classes à PAC, parcours culturels...), des associations (dans la musique, le théâtre, la danse, le cinéma), des collectivités territoriales impliquées... cette dimension de l'action publique, au carrefour des politiques éducatives, culturelles et de jeunesse, demeure minoritaire, voire marginale.

Il s'agit désormais d'élargir le champ des possibles : parvenir à concerner le plus grand nombre, voire la totalité des enfants de notre pays ; faire évoluer en même temps le monde éducatif (ses structures, ses établissements, ses programmes, ses formations, ses enseignants) et celui de l'art et de la culture (ses artistes, ses responsables culturels) ; mobiliser sur ces thèmes les élus, territoriaux ou nationaux, les médias. Autour de ces enjeux, d'innombrables séminaires, rencontres, colloques, publications ont été réalisés. La campagne présidentielle de 2012 fut l'occasion d'une ambition nouvelle : mettre en œuvre un vaste "plan national de l'éducation artistique" qui permettrait enfin une véritable "généralisation" de ces actions. C'est dans ce contexte général qu'une douzaine de personnes, artistes, enseignants, chercheurs, responsables culturels, tous engagés sur ce sujet depuis des années, ont décidé de se constituer en collectif "Pour l'éducation, par l'art*".

Structure informelle, son objectif est double : faire circuler toute information et réflexion sur les questions de l'éducation par l'art ; intervenir dans le débat public pour faire avancer quelques idées fondamentales : importance de l'expérience pratique, validation dans les cursus scolaires, qualification des acteurs, partenariats avec des artistes... C'est que, là comme ailleurs, la bataille du sens fait rage. S'agit-il d'élargir à la jeunesse la seule fréquentation des structures culturelles au nom de la "démocratisation de l'accès" sans modifier en profondeur les processus pédagogiques ? L'expérience artistique (expression personnelle, rapport aux œuvres, réflexion et appropriation) trouvera-t-elle une véritable légitimité dans un système scolaire traditionnellement attaché à la seule "acquisition des connaissances" et au pouvoir symbolique du "savoir" ? Le "plaisir d'apprendre" trouvera-t-il enfin sa place, y compris par des pratiques artistiques, au sein de l'école ?

Ces questions, et quelques autres, méritent à l'évidence réflexions et propositions. Tel est le sens de notre engagement collectif.

* **Marie-Christine Bordeaux** (Maître de conférences-Université Grenoble3), **Jean-Gabriel Carasso** (Auteur, réalisateur, directeur de l'Oiseau rare), **Pascal Collin** (Dramaturge, metteur en scène), **Jean-Pierre Daniel** (Cinéaste pédagogue, ex-président des Enfants de cinéma), **François Deschamps** (ex-Président de la FNADAC, Fédération nationale des associations de Directeurs des affaires culturelles), **Alain Kerlan** (Philosophe, enseignant à ISPEF- Université Lyon2), **Jean-Claude Lallias** (Professeur de lettres), **Geneviève Lefaure** (Présidente de "Scènes d'enfances et d'ailleurs"), **Philippe Meirieu** (Pédagogue, Université Lyon2), **Claire Rannou** (ex-Députée nationale de l'ANRAT, théâtre et éducation), **Robin Renucci** (Comédien, directeur des Tréteaux de France, Président de l'ARIA), **Emmanuel Wallon** (Professeur de sociologie politique, Université Paris Ouest Nanterre).

www.educationparlart.com - contact@educationparlart.com

- À l'initiative des membres du collectif "Pour l'éducation, par l'art", un **séminaire interuniversitaire** ouvert aux artistes, enseignants, chercheurs, médiateurs et praticiens débutera ses travaux à **Lyon** à l'automne 2014. Il sera accueilli par l'**École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT)** où son lancement a eu lieu lors d'une rencontre publique le 24 mai 2014.

L'Observatoire des politiques culturelles en bref



FONDATION : L'association nationale Observatoire des politiques culturelles (OPC) a été créée en 1989, à l'initiative du ministère de la Culture et de l'Université Pierre-Mendès-France de Grenoble, dans le mouvement général de la décentralisation.

RÔLE : L'Observatoire des politiques culturelles est un organisme national qui travaille sur l'articulation entre l'innovation artistique et culturelle, les évolutions de la société et les politiques publiques au niveau territorial. Par l'organisation d'études, de rencontres, de formation continue et la diffusion d'informations, l'OPC exerce un rôle d'éclaireur pour un large cercle de professionnels des arts et de la culture, d'experts et d'élus.

SAVOIR-FAIRE : L'OPC applique une démarche de travail spécifique, articulée autour d'une conviction forte : observer, c'est décentrer le regard. L'Observatoire fait appel, pour ses missions, à des intervenants et contributeurs de tous les horizons. Il a développé des compétences reconnues en matière de concertation et facilite le dialogue et la coopération entre des acteurs et des mondes divers.

PUBLIC : • Services de l'État, collectivités territoriales (élus, responsables de services et d'équipements) • Acteurs artistiques et culturels et leurs réseaux • Laboratoires de recherche et universités, chercheurs, étudiants

PHILOSOPHIE : • Une mission d'intérêt général • Un observatoire à vocation nationale, implanté en région • Une plateforme de rencontres et de débats entre une pluralité de professionnels • L'ouverture sur l'international

ACTIVITÉS : • Des études et évaluations pour prendre de la distance et imaginer de nouvelles voies d'action • Des rencontres pour sensibiliser et débattre des enjeux des politiques culturelles • Des formations continues pour rester en prise avec les enjeux d'aujourd'hui • Un centre de documentation pour nourrir et orienter ses recherches • Des publications pour plonger au coeur des problématiques

PARTENAIRES : Ministère de la Culture et de la Communication, Région Rhône-Alpes, Conseil général de l'Isère, Ville de Grenoble, Université Pierre-Mendès-France, IEP de Grenoble

CONTACT : Observatoire des politiques culturelles - 1 rue du Vieux Temple 38000 Grenoble

Tél : +33 (0)4 76 44 33 26 - www.observatoire-culture.net - contact@observatoire-culture.net

Cycle numérique : Construire une politique (culturelle) territoriale numérique

Nouveau Cycle itinérant (Paris, Barcelone, Saint-Étienne) de formation continue, 2014-2015.

Comment Internet transforme-t-il les politiques culturelles territoriales ? Comment les collectivités publiques, ainsi que les opérateurs artistiques et culturels peuvent-ils être pleinement acteur de ce phénomène aujourd'hui ? Date limite de candidature : 12 septembre 2014

En savoir + : www.observatoire-culture.net, rubrique Formations

3èmes Assises nationales des Directeurs des affaires culturelles des collectivités territoriales : Les dimensions culturelles du développement des territoires

9 au 10 octobre 2014, Saint-Denis La Plaine

La Fnadac organise les 3 es Assises nationales des DAC avec un objectif majeur : donner une nouvelle ambition à la dimension culturelle du développement des territoires. Mais comment donner toutes ses chances à un tel objectif ?

En savoir + : www.observatoire-culture.net, rubrique Rencontres

Bibliographie sur l'éducation artistique et culturelle

établie par Emmanuel Wallon, 2014

Ouvrages

ALLAIRE Martine & FRANK Marie-Thérèse (Textes rassemblés et présentés par), *Les politiques de l'éducation en France de la maternelle au baccalauréat*, La Documentation française, coll. « Retour aux textes », Paris, 1995.

ARDOUIN Isabelle, *L'éducation artistique à l'école*, ESF éditeur, Coll. « Pratiques et enjeux pédagogiques », Paris, 1997.

Art à l'école (L'), Enseignements et pratiques artistiques, Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture (DDF), 1993 - L'Étudiant, Paris, 1992.

BAQUÉ Pierre, *40 ans de combat pour les arts et la culture à l'École, 1967-2007*, préface de Luc Ferry, L'Harmattan, Paris, 2011.

BEAULIEU Denyse (dir.), *L'enfant vers l'art - Une leçon de liberté, un chemin d'exigence*, Éditions Autrement, coll. « Mutations », n° 139, Paris, octobre 1993.

BORDEAUX Marie-Christine et DESCHAMPS François, *Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, éditions de l'Attribut (Coll. « La culture en questions »), Toulouse, 2013.

BOURDIEU Pierre, CHAMPEY Inès et DAVID Catherine, *Penser l'art à l'école*, Actes sud, Arles, 2001.

CABANIS Anne-Françoise & JANNELLE C. (dir.) *La création et le petit enfant*, Éditions de l'Aube, Paris, 1993.

CARASSO Jean-Gabriel, *Art, culture et éducation au cœur d'une passion*, Lansman Éditeur, Carnières-Morlanwelz (Belgique), janvier 2008, 55 p. ; *Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture ?*, Éditions de l'Attribut, Toulouse, 2005.

CITTERIO Raymond, *Action culturelle et pratiques artistiques*, Hachette Education, Paris, 1993 ; *Du théâtre à l'école*, CNDP-Hachette, Paris, 1994 ; *Du cinéma à l'école*, CNDP-Hachette, Paris, 1995.

Collectif, *Évaluer les effets de l'éducation artistique et culturelle*, Symposium européen et international de recherche, 10,11 et 12 janvier 2007, La Documentation française, Centre Pompidou, Paris, 2008.

Collectif, *L'art pour quoi faire ? A l'école, dans nos vies, une étincelle*, Éditions Autrement, coll. « Mutations », n° 195, Paris, septembre 2000.

Collectif, *Cartable d'Europe, Approche du concept d'évaluation en éducation artistique à partir de résidences d'artistes à l'école*, 68 p. (gratuit), Enfance, Art et Langages, Lyon (69) et le Centre dramatique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse (CDWEJ), La Louvière (Belgique), 2013.

COLLIN Pascal, *L'Urgence de l'art à l'école, Un plan artistique pour l'Éducation nationale*, préface d'Emmanuel Wallon, éditions Théâtrales, Montreuil, 2013.

COULBAULT, Claude, *Ecole et création : de la rencontre au désir*, Paris, Éditions Le passager clandestin, février 2008, 147 p.

CROS Françoise, *B(r)ouillon de culture, dess(e)ins d'école*, Syros, Paris, 1989.

Culture et université, Le partenariat entre institutions culturelles et universités, Ministère de la Culture (DDF), Les Presses du réel, Paris, 1997.

Décentralisation culturelle (La), Éducation artistique et développement culturel, 3e colloque national en Franche-Comté (26 et 27 mai 1994), Observatoire des politiques culturelles/Conseil régional de Franche-Comté, Grenoble-Besançon, 1995.

DELORME Danièle, *L'éveil artistique des jeunes en France et en Europe*, Rapport au Conseil économique et social, JO, Paris, décembre 1991.

DESMEUZES Jean, *L'action culturelle à l'école*, Éditions Ouvrières, Paris, 1986.

FAUBLÉE Élisabeth, *En sortant de l'école... musées et patrimoine*, CNDP-Hachette, Paris, 1992.

GIBAUT Claire, *Pour une politique de développement du spectacle vivant, L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie*, Rapport au Conseil économique, social et environnemental, Paris, 2 juillet 2013.

GLOTON R., *L'art à l'école*, PUF, Paris, 2e éd., 1971.

KERLAN Alain, *L'art pour éduquer ? La tentation esthétique : contribution philosophique à l'étude d'un paradigme*, Presses de l'Université de Laval, Montréal, 2004.

LAJUZAN François, *L'action culturelle dans les rythmes scolaires*, FNCC, Territorial éditions (coll. « L'Essentiel sur »), Voiron, 2014.

LAURET Jean-Marc, *Culture et Université, le partenariat entre institutions culturelles et universités*, Les Presses du Réel, Paris, mai 1997 (épuisé).

LISMONDE Pascale, *Les arts à l'école, le Plan de Jack Lang et Catherine Tasca*, SCÉRÉN-CNDP/Gallimard, coll. « Folio », Paris, 2002.

Petite enfance et politique de la ville, Actes du colloque de Mulhouse “Petite enfance et développement des quartiers”, (14-15 mai 1993), FAS/Syros, Paris, 1993.

MEIRIEU Philippe (et alii), *Le plaisir d'apprendre*, Autrement, Paris, 2014.

MENU Jean-Pierre, *Au fil de l'éducation socioculturelle dans l'enseignement agricole, 1971-2008, Mémoire et questions vives*, L'Harmattan, Paris, 2014.

PIRE Jean-Miguel, *La place des arts dans l'enseignement*, Rapport d'activité pour 2008 et 2009 du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle, La Documentation française, 2010.

POULOT Dominique, PIRE Jean-Miguel et BONNET Alain (dir.), *L'éducation artistique en France, Du modèle académique et scolaire aux pratiques actuelles, XVIIIe-XXIe siècles*, Presses universitaires de Rennes, Collection « Art et Société », 2010.

PUJAS Philippe & UNGARO Jean, *Une éducation artistique pour tous ?*, Éditions Policultures/Erès, Ramonville-Saint-Agne (31520), avril 1999.

SAEZ Jean-Pierre, SCHNEIDER Wolfgang, BORDEAUX Marie-Christine Bordeaux & HARTMANN-FRITSCH Christel (dir.), *Pour un droit à l'éducation artistique et culturelle, Plaidoyer franco-allemand*, Fondation Genshagen et Observatoire des Politiques Culturelles, 2014.

TOULEMONDE Bernard (DIR.), *Le système éducatif en France*, La Documentation française, coll. « Les Notices », Paris, 2009.

ZAY Danielle (dir.), *Enseignants et partenaires à l'école, Démarches et instruments pour travailler ensemble*, INRP/de Boeck-Wesmael, Paris-Bruxelles, 1994.

Numéros spéciaux et dossiers de revue

Après-demain, dossier « L'Éducation artistique », n°349, n° spécial, Paris, décembre 1992.

Éducation & Devenir (Les cahiers d'), dossier sur « Les pratiques artistiques à l'école », n° 8 (nouvelle série), SCÉRÉN, Paris, décembre 2006.

Hexaméron, dossier « L'Art à l'école », n°1, Paris, mai 1993.

L'Observatoire, La revue des politiques culturelles, dossier « Éducation artistique et culturelle : pour une politique durable », n° 42, Observatoire des politiques culturelles, Grenoble, été 2013.

L'Observatoire, dossier « Éducation artistique et culturelle : perspectives internationales », n° 31, Observatoire des politiques culturelles, Grenoble, hiver 2007 ; *L'Observatoire*, dossier « Éducation artistique et développement culturel », supplément au n°8, Grenoble, printemps-été 1994.

Revue internationale d'éducation, dossier sur "L'Éducation artistique", n° 42, Sèvres, septembre 2006.

Théâtre-Éducation, n° hors série *L'artiste à l'école ?*, ANRAT, Paris, décembre 2003.

Théâtre/Public, dossier « L'élève, l'auteur, le metteur en scène, l'enseignant », n°132, Gennevilliers, novembre-décembre 1996.

Articles de synthèse

BORDEAUX Marie-Christine, « L'éducation artistique et culturelle », in Guy Saez (dir.), *Institutions et vie culturelles*, coll. « Les Notices », La Documentation française, Paris, 2005, p. 65-69 ; « Les nouvelles données de l'éducation artistique », in Françoise Buffet (dir.), *Éducation et culture en Europe : Le rôle du partenariat*, L'Harmattan (coll. « Éducation et société »), Paris, 2003, p. 223- 230.

CHARENTREAU Jean-François & JAMET Dominique, « L'éducation artistique et culturelle », in *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, sous la direction de Emmanuel Waresquiel, Larousse /CNRS Éditions, Paris, 2001, p. 244 à 250.

LAURET Jean-Marc, « L'éducation artistique et culturelle en France », UNESCO, Paris, note pour la conférence de Lisbonne (6 au 9 mars 2006).

QUENTIN Anne, "L'art à l'école deviendrait-il enfin une réalité ?", *La Scène*, mars 2002, n° 24, p. 86-88.

WALLON Emmanuel, « L'éducation artistique entre velléités nationales et volontés locales », in *Les Temps Modernes*, spécial *Éducation nationale, Les faits et les mythes*, Michel Kail et Jean-François Louette (dir.), Paris, n° 637-638-639, mars-juin 2006, p. 584-601 ; « L'éducation artistique », in *Politiques et pratiques de la culture*, Philippe Poirrier (dir.), coll. "Les Notices", La Documentation française, Paris, 2010, p. 265-275 ; « Une chance historique pour l'éducation artistique et culturelle », in *La Revue socialiste*, dossier « Culture », n°47, juin 2012.

Rapports officiels

BAQUÉ Pierre, *État des lieux et propositions pour garantir le « droit pour tous à l'éducation artistique »*, Rapport à Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et des Sports, Ministère de l'Éducation nationale (MEN), Paris, 1989.

BICHAT Jean-Marcel, *L'enseignement des disciplines artistiques à l'école*, Rapport au Conseil économique et social, 11 février 2004.

BOUËT Jérôme, *Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, Rapport présenté au nom du comité de la consultation sur l'éducation artistique et culturelle, présidé par Marie Desplechin*, ministère de la Culture et de la Communication (Inspection générale et Secrétariat général), janvier 2013, publié en ligne sur www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/Missions-et-rapports/Consultation-sur-l-education-artistique-et-culturelle-Pour-un-acces-de-tous-les-jeunes-a-l-art-et-a-la-culture

BOURDIEU Pierre & GROS François, *Principes pour une réflexion sur les contenus d'enseignement*, rapport à Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale, au nom de la « commission de réflexion sur les contenus de l'enseignement », MEN, Paris, 1989.

DELORME Danièle, *L'éveil artistique des jeunes en France et en Europe*, Rapport au Conseil économique et social, décembre 1991.

GIBault Claire, *Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie*, Rapport présenté au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Paris, le 2 juillet 2013.

GROSS Éric, *Un enjeu reformulé, une responsabilité devenue commune - Vingt propositions - Huit recommandations pour renouveler et renforcer le partenariat Éducation-Culture-Collectivités locales en faveur de l'éducation artistique et culturelle*, Rapport au ministre de l'Éducation nationale et au ministre de la Culture et de la Communication, Paris, 26 décembre 2007.

Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC), *Rapport annuel 2007, Rapport annuel 2006* (rapports 2008 et 2009 à paraître en 2010), présentés par Jean-Miguel Pire.

Inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN), *La mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement primaire*, Rapport au ministre de l'Éducation nationale (MEN), 2007.

JUPPÉ-LEBLOND Christine, Gérard Lesage, Anne Chiffert et Marie Madeleine Krynen, *Rapport sur l'éducation aux arts et à la culture*, à l'attention du Ministre délégué à l'enseignement scolaire et au Ministre de la Culture, Paris, janvier 2003.

LAURET Jean-Marc, *Le rôle et les compétences du ministère de la Culture et de la Communication dans la généralisation de l'éducation artistique et culturelle*, ministère de la Culture et de la Communication, Inspection générale des affaires culturelles, MCC-IGAC), Paris, 4 juillet 2012.

LAURET Jean-Marc, LE GUEVEL Anne-Marie & MOIRIN Jean-Yves, *État des lieux des dispositifs d'éducation artistique et culturelle*, Rapport au ministre de l'Éducation nationale et à la ministre de la Culture et de la Communication, MEN-IGEN & MCC-IGAC, Paris, octobre 2012

MARLAND-MILITELLO Muriel, *La politique des pouvoirs publics dans le domaine de l'éducation et de la formation artistiques*, Rapport d'information n° 2424, Assemblée nationale, Paris, 29 juin 2005.

Ressources en ligne

Généralités

Portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle (ministère de l'Éducation nationale & ministère de la Culture : www.education.arts.culture.fr/)

Ministère de la Culture – Ressources en région :

www.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/education-artistique/educart/region.htm

Ministère de l'Éducation nationale - Éducation artistique et culturelle :

www.education.gouv.fr/cid20725/l-education-artistique-et-culturelle.html

Eduscol - Portail national des professionnels de l'éducation :

<http://eduscol.education.fr/pid23337/education-artistique-et-culturelle.html>

Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle: <http://hceac.com>

Collectif « Pour l'éducation, par l'art » : www.educationparlart.com

Enfance, Art et Langage (Lyon) : www.eal.lyon.fr/enfance

Centre national de documentation pédagogique (CNDP) – Réseau SCÉREN : www.cndp.fr/accueil

Eduthèque – Arts et lettres : www.edutheque.fr/thematiques/arts-et-lettres.html

Histoire des arts, patrimoine, architecture

Histoire des arts : www.histoiredesarts.culture.fr

Portail Documentaire de la Cité de l'Architecture et du patrimoine :

<http://portaildocumentaire.citechailot.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=INCIPIO>

Cinéma et audiovisuel

Site image « transmettre le cinéma », portail du CNC et de Lux, scène nationale de Valence :

<http://site-image.eu/?page=resultatfilm&dispo=Ec>

Association Les Enfants de cinéma : www.enfants-de-cinema.com/

Passeurs d'image : www.passeursdimages.fr/Kyrnea-International

Musiques

Ressources numériques de la Cité de la musique pour l'enseignement : <http://education.citedelamusique.fr>

Centres de formation de musiciens intervenants (CFMI - Aix -en-Provence, Lille, Lyon, Paris-Orsay, Poitiers, Rennes, Strasbourg-Sélestat, Toulouse, Tours) : <http://cfmi.info>

Revue *L'Éducation musicale* : www.leducation-musicale.com

Spectacle vivant

ANRAT Théâtre Éducation : www.anrat.asso.fr/

Scène(s) d'enfances et d'ailleurs : <https://sites.google.com/site/scenesdenfance>

Maison du geste et de l'image (Paris) : www.mgi-paris.org/education-artistique

En scène : le spectacle vivant sur ina.fr : <http://fresques.ina.fr/en-scenes>

Centre national du théâtre (CNT) : www.cnt.asso.fr

Centre national de la danse (CND) - Éducation artistique et culturelle :
www.cnd.fr/professionnels/education-artistique

CND - Éducation à la culture chorégraphique : <http://aset.cnd.fr>

HorsLesMurs (Arts de la rue et arts du cirque) : www.horslesmurs.fr/-NEW-Ressources-.html?page=rubrique

Autres centres de ressources du spectacle vivant: <http://e.wallon.free.fr/spip.php?rubrique9>

Informations pratiques

Recommandations pour l'accès au Sénat

Nous vous remercions pour votre participation au colloque national « Les défis de l'éducation artistique et culturelle pour tous, de la maternelle à l'université », lundi 23 juin au Palais du Luxembourg.

Le vif intérêt suscité par cette rencontre n'a pas permis de satisfaire toutes les demandes et a conduit les organisateurs à inscrire sur liste d'attente un grand nombre d'acteurs de l'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi nous vous serions obligés de bien vouloir nous signaler à l'avance un éventuel départ en cours de journée qui permettrait l'accès à la salle d'une autre personne.

Vous trouverez dans cette brochure le dernier état du programme, les titres et biographies des intervenants, un dossier documentaire, une bibliographie, ainsi qu'un plan d'accès à la salle Clemenceau au sein du Palais du Luxembourg et un plan du quartier indiquant les lieux de restauration possibles pour le déjeuner.

La pause déjeuner durera une heure trente, de 12h45 à 14h15. Pour vous restaurer, il vous faudra quitter l'enceinte du Palais et donc prévoir de nouveau un quart d'heure d'avance pour accéder de nouveau à la Salle Clemenceau. **Nous attirons votre attention sur le respect des horaires tout au long de la journée et le début effectif de la séance de l'après-midi à 14h15.**

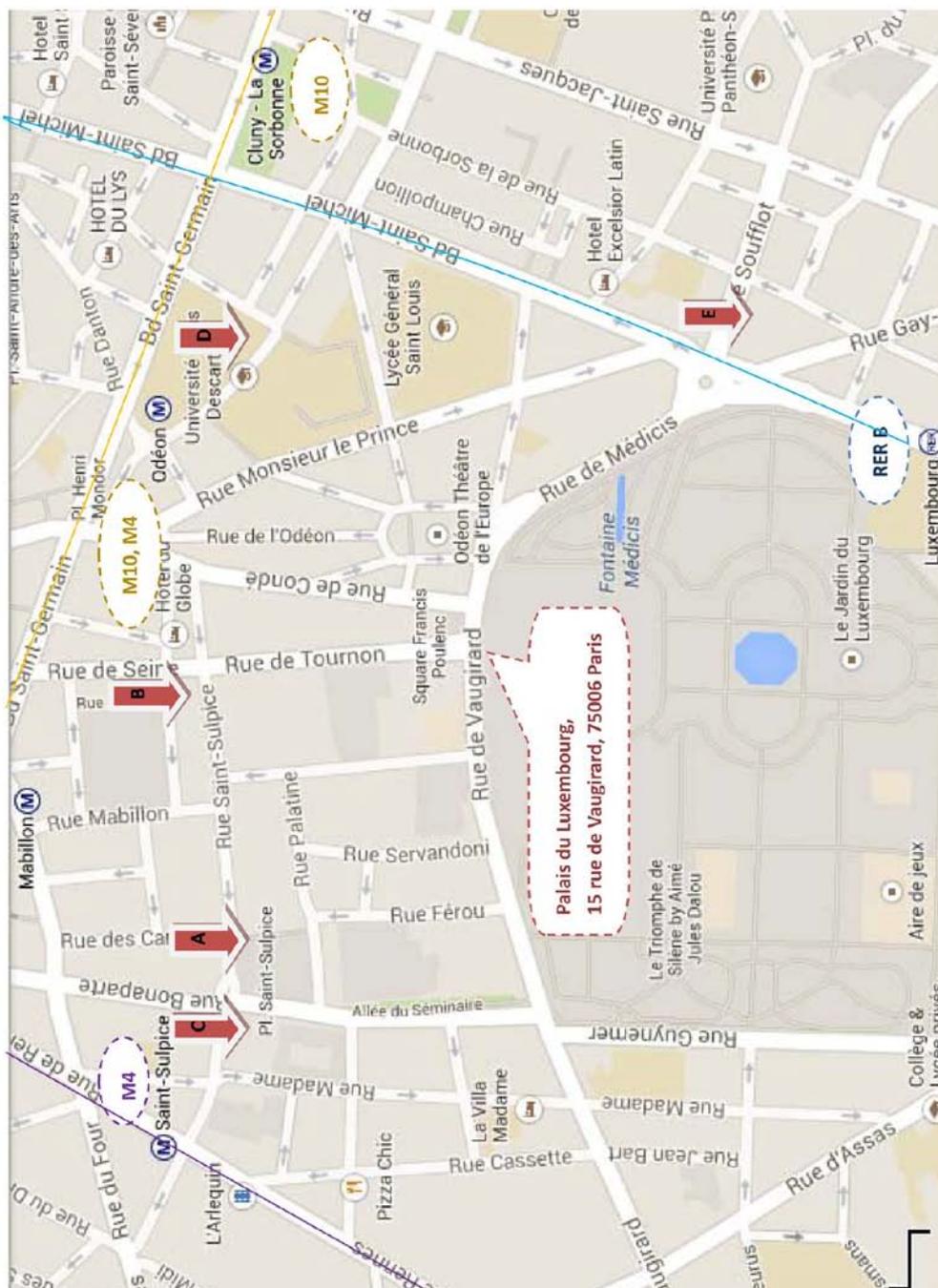
Nous restons à votre disposition et vous souhaitons une fructueuse rencontre.

Bien cordialement,

Les organisateurs.

Plan d'accès au Palais du Luxembourg et à la salle Clemenceau

A: Parking Saint Sulpice Place Saint-Sulpice, 75006 Paris [B: Parking du Marché St Germain 1 Rue Lobineau, 75006 Paris [C : Parking Saint Germain 3 Rue du Vieux Colombier, 75006 Paris [D : Parking Ecole de Médecine 3 Rue du Vieux Colombier, 75006 Paris [E: Parking Soufflot-Panthéon 22 Rue Soufflot, 75005 Paris
--	--	--	--	--



Restaurants et brasseries à proximité du jardin du Luxembourg

